

REVUE DIPLOMATIQUE - LA TRIMESTRIELLE DE L'INSTITUT D'ÉTUDES DE GÉOPOLITIQUE APPLIQUÉE

LES RELATIONS

TRANSATLANTIQUES

L'EUROPE FACE À UN TOURNANT

Résister, s'adapter, s'affirmer



NUMÉRO 25 | 9,80 €

AVERTISSEMENT

L'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega), fondé en 2015, s'impose aujourd'hui comme l'un des principaux laboratoires d'idées français spécialisés dans l'analyse des relations internationales contemporaines.

Porté par une exigence constante d'indépendance intellectuelle et d'objectivité méthodologique, l'Iega articule sa démarche autour du dialogue entre société civile, sphères institutionnelles et milieux académiques, dans une optique de décloisonnement de l'analyse géopolitique.

Ses activités s'organisent autour de quatre axes complémentaires :

- Recherche scientifique

L'institut mène des travaux de recherche accessibles en libre consultation, publie des ouvrages de fond, une revue numérique à parution trimestrielle, ainsi que des productions cartographiques et infographiques, permettant une lecture plurielle des dynamiques géopolitiques actuelles.

- Programmation événementielle

L'Iega conçoit et anime un ensemble d'événements en France et à l'étranger (conférences, colloques, séminaires) réunissant chercheurs, diplomates, décideurs publics et acteurs économiques, dans une perspective de confrontation des savoirs et des pratiques.

- Formations certifiantes

L'Institut développe une offre pédagogique structurée autour des grands enjeux des relations internationales et stratégiques. Destinée aux étudiants, aux entreprises et aux institutions, cette offre vise à renforcer les capacités d'analyse et de décision face à la complexité du monde contemporain.

- Conseil et veille stratégique

L'Iega mobilise son expertise au service des acteurs publics et privés, en France comme à l'international, à travers des missions de conseil, de veille géopolitique et de prospective stratégique, portées par ses observatoires et programmes de recherche.

La Revue diplomatique regroupe un ensemble de publications inédites portant sur un thème d'actualité géopolitique. Sa parution est trimestrielle pour les numéros réguliers, entre lesquels peuvent s'insérer des numéros hors-série.

En mobilisant des auteurs reconnus par leurs pairs et rigoureusement sélectionnés par un comité de lecture, la revue a pour objet d'étudier les enjeux géopolitiques contemporains de manière transversale.

COMITÉ DE LECTURE

- Yohan Briant, directeur général de l'Institut d'études de géopolitique appliquée
- Alexandre Negrus, président de l'Institut d'études de géopolitique appliquée
- Laurent Borzillo, docteur en science politique
- Maxime Lefebvre, diplomate, docteur en science politique
- François-Henri Briard, avocat associé auprès du Conseil d'État et de la Cour de cassation

ÉDITORIAL

La guerre commerciale transatlantique : l'Europe à l'épreuve de Trump

De quoi la guerre économique est-elle le nom ?

Depuis son investiture en janvier 2025, Donald Trump a engagé les États-Unis dans une stratégie politique internationale fondée sur un unilatéralisme très agressif. Cette politique que l'on peut qualifier de guerre économique dépasse largement la simple question commerciale : elle articule certes des mesures protectionnistes sur les échanges de biens et services, mais aussi des pressions monétaires avec le rôle aujourd'hui très ambivalent du dollar qui reste la devise clé par excellence alors que son taux de change est pourtant tiré à la baisse et enfin une tension financière inédite liée à l'ampleur de la dette publique et privée US financée notamment par l'épargne européenne. La science économique a montré, de longue date, quelles sont les vertus de la concurrence. Celle-ci caractérise comme une compétition entre des firmes dans un cadre régulé, celui du marché. La concurrence est vertueuse lorsqu'elle est combinée avec un mécanisme de coopération qui prévaut entre des États et des institutions publiques qui fixent les règles du jeu : des normes sanitaires, des droits de douane, des normes environnementales. On parle de guerre économique lorsque ce sont les États eux-mêmes qui entrent en confrontation directe, et qui, dans une logique mercantiliste, cherchent à affaiblir la puissance économique de leurs partenaires. L'histoire enseigne que ce type de stratégie engendre à long terme des effets récessifs mutuels. En économie, il est établi que la guerre économique est un jeu à somme négative.

Il est aujourd'hui admis que Trump promeut une doctrine fondée sur une défiance généralisée, un rapport de force systématique et un mépris de moins en moins dissimulé à l'égard des institutions démocratiques. Il remet en cause tous les engagements multilatéraux signés par les États-Unis de longue date (OMC, G20, OTAN ou encore l'accord de Paris sur le climat). S'agissant des relations économiques, sa politique repose sur un principe de prédation : imposer unilatéralement aux autres pays certaines conditions commerciales, créer des dépendances stratégiques notamment sur la question de l'énergie, et exiger en retour une docilité voire une soumission de la part de ses partenaires.

« L'accord commercial » du 27 juillet avec l'Union européenne : soumission sans contrepartie ?

L'accord signé à Washington le 27 juillet 2025 entre la Commission européenne et l'administration Trump est un cas d'école de cette logique de domination. Présenté comme un accord de principe, il s'apparente en réalité à une série de concessions unilatérales faites par l'Union européenne pour éviter l'escalade dans la guerre économique avec les États-Unis. Depuis sa parution, une partie conséquente de la presse européenne mais aussi aux États-Unis considère que l'Union européenne vient de connaître un revers historique qui s'apparente à une humiliation. Cet accord imposé par Donald Trump repose sur trois volets principaux :

- Les pays de l'Union européenne acceptent l'instauration d'un système de droits de douane moyen à hauteur de 15% sur de nombreux secteurs (produits pharmaceutiques, automobile, semi-conducteurs), avec un maintien de droits plus élevés comme sur la sidérurgie (50%) ou sur le secteur de l'électronique (jusqu'à 25%). Ce taux de 15 % est globalement unilatéral, ce qui signifie que les États-Unis imposent des droits élevés sur certains produits européens sans obligation de réciprocité tarifaire équivalente pour l'économie US. Même si certains secteurs restent encore à déterminer comme celui des vins et spiritueux, le caractère déséquilibré de l'accord est bien manifeste.
- Le deuxième volet de l'accord porte sur l'accès élargi des produits américains au marché européen, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de l'armement. Cela suppose donc que des droits de douane réciproques ne soient pas mis en place par l'Union européenne à l'égard des firmes américaines exportatrices.
- Enfin, le dernier volet porte sur l'engagement de l'Union européenne et de ces acteurs économiques à investir sur le sol américain. Sur une échéance de 3 ans l'accord prévoit jusqu'à 600 milliards d'euros d'investissements directs européens et surtout, des garanties concernant les importations de produits fossiles US pour un montant total de 750 milliards de dollars, soit 250 milliards par an.

Comment expliquer la signature de cet accord par la présidence de la Commission européenne ?

Même s'il est difficile avec peu de recul de tirer des conclusions définitives, plusieurs pistes émergent et mettent en évidence le fait que les marges de manœuvre de Ursula von Der Leyen sont à ce jour très faibles. Un des arguments avancés est celui de la volonté d'éviter une escalade tarifaire qui serait à moyen terme plus coûteuse à l'Union européenne. Donald Trump avait en effet menacé l'Union européenne de droits de douane allant de 30 à 50 % ce qui aurait pu causer des perturbations plus graves encore sur l'économie du vieux continent. Un autre argument est celui de la stabilité économique à moyen terme : l'objectif est de permettre aux firmes européennes de s'organiser pour rechercher d'autres marchés que celui des États-Unis dès lors que la guerre commerciale généralisée est évitée. Il existe par ailleurs des raisons qui concernent la gouvernance interne de l'UE : certains États membres à l'image de l'Allemagne, de l'Italie ou de l'Irlande ont revendiqué préférer un compromis imparfait plutôt qu'une absence d'accord et une montée en tension avec l'administration américaine. En bref : la présidente de la Commission européenne a signé cet accord afin d'éviter le pire sur le plan commercial. Enfin, il faut signaler le lien politique implicite qui existe entre cet accord et la pérennité de l'implication des États-Unis dans l'OTAN et par extension de sa participation au soutien à l'Ukraine. Là encore, la situation révèle la forte dépendance politique de l'Europe à l'égard des États-Unis et réduit donc la possibilité pour la Commission d'entrer dans une confrontation ouverte avec l'administration Trump.

Les ressorts de la souveraineté économique européenne : tout est à construire

Cet épisode du mois de juillet 2025 révèle en fin de compte la faible souveraineté de l'Union européenne. On dit d'une institution politique ou d'un État qu'il est souverain dès lors qu'il parvient à imposer ses choix grâce à un pouvoir de contrainte sans être, en retour, influencé par les choix d'institutions extérieures. Dans les sociétés fondées sur des systèmes démocratiques la souveraineté implique de parvenir à imposer le droit. Sur le plan économique, cette institution est souveraine si elle est en mesure, par ses choix, d'influencer l'ordre économique qu'il environne et qu'elle ne se trouve pas en situation de dépendance unilatérale pour la satisfaction des besoins de ses propres agents. Bien entendu, nul n'est jamais totalement souverain. Et l'expression de satisfaction des besoins est ambiguë. Elle pose la question des secteurs stratégiques par lesquels cette souveraineté peut s'exprimer (l'agriculture pour l'indépendance alimentaire, la technologie pour le secteur du numérique, la défense pour le maintien de la paix, la pharmacie pour les enjeux sanitaires, etc.). Cette souveraineté suppose également une capacité d'imposer ses choix contre ceux des autres régions du monde à l'image de la Chine ou... des États-Unis.

On pourrait considérer, à l'image de nombreuses prises de positions publiques depuis le 27 juillet, que la Commission européenne aurait dû refuser cet assujettissement à la politique agressive de Trump. Mais dans ce cas, il ne faut pas sous-estimer ce qu'aurait été le coût macroéconomique d'un tel choix, bien entendu en termes de droits de douane mais aussi à moyen terme s'agissant des parts de marchés des entreprises de l'union dans l'économie US. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'incertitude que le refus de cet accord aurait généré sur l'équilibre géopolitique de l'Europe qui est déjà très fragile. Mais d'un autre côté, il est manifeste que la signature de cet accord ne renforce pas la souveraineté économique de l'Europe mais au contraire la réduit encore davantage. Même s'il s'agit de déclarations de principes sans obligation de résultat, les engagements économiques signés dans l'accord et repris très officiellement par Trump vont à l'encontre de la construction de cette souveraineté pour au moins trois raisons :

- Nous avons un besoin de réindustrialisation de notre système productif ce qui implique une mobilisation de l'épargne et des stratégies d'investissements internes au territoire européen. La promesse d'un investissement de firmes sur le territoire US apparaît de ce point de vue totalement contreproductive et de surcroît hors des compétences de la Commission. La souveraineté implique aussi de tisser des relations commerciales stables entre firmes des différents territoires afin de pouvoir raccourcir les chaînes de valeur au sein de l'espace européen tout en diversifiant les fournisseurs. Se lier les mains dans un engagement industriel hasardeux avec les US, c'est prendre le chemin inverse ;
- La deuxième raison concerne le volet de rachat de produits fossiles US. Outre le montant qui excède largement les importations fossiles européennes actuelles, cette « clause » entre en contradiction totale avec la politique climatique de décarbonation de l'économie de l'UE. Or, l'objectif de zéro émission nette a aussi une composante stratégique et participe de la souveraineté économique de l'Europe. On ne voit pas bien à ce titre en quoi la signature de cet accord est un optimum de second rang.

- Enfin, la dernière raison porte sur la question de l'incertitude économique. Il est acquis aujourd'hui que la présidence Trump accroît de façon considérable cette incertitude dans les relations internationales. Elle dégrade la confiance dans les institutions et dans les relations interétatiques comme aucune autre administration depuis de nombreuses décennies. Or, dans le « pari » de la Commission, il y a cette idée première que signer un « mauvais » accord vaut mieux que pas d'accord du tout. A ce jour, aucun argument fondé en raison ne permet de dire que cette stratégie est vouée à l'échec mais on peut la considérer hasardeuse. Jusqu'à présent, Donald Trump n'a fonctionné que sur le principe du rapport de force brut et il n'a jamais respecté ses engagements. Rien ne permet donc de dire qu'une posture ferme de l'UE refusant un tel « accord » qui aurait certes conduit à des droits de douane de 30 % ou plus comme cela se produit pour le Canada aurait généré plus d'incertitude ou aurait conduit à une situation pire pour les intérêts de l'Europe y compris s'agissant de la guerre en Ukraine. En outre, la construction de la souveraineté européenne ainsi que l'atteinte de nos objectifs essentiels que sont la réindustrialisation et la décarbonation impliquent des coûts collectifs qu'il faudra de toutes façons supporter. Le sentiment qui domine aujourd'hui est que la Commission a simplement cherché à gagner du temps sans qu'une stratégie politique claire de l'UE soit par ailleurs engagée.

En fin de compte, il est manifeste que les tensions politiques comme économiques entre les deux côtés de l'Atlantique atteignent aujourd'hui des seuils inégalés depuis de longues décennies. L'Union européenne est incontestablement à l'épreuve de la politique prédatrice de Trump. Nous devons continuer de composer avec notre mode de gouvernance : démocratique certes mais peu fédéral de sorte qu'il est plus difficile pour les institutions européennes de tenir les rapports de force sur le front politique international. Pour autant, les structures productives de l'Europe sont solides et nous représentons un marché de près de 500 millions de consommateurs. Nous avons donc des arguments à faire valoir pour imposer nos vues. La souveraineté est un défi : relevons-le !

Christophe Rodrigues

Professeur de chaire supérieure en économie

5

ÉDITORIAL

Par Christophe Rodrigues

10

**ENTRE DÉSENGAGEMENT ET INCERTITUDE :
L'ALLIANCE TRANSATLANTIQUE À L'ÉPREUVE
DE TRUMP II**

Par Romane Wanner

12

**RELATION TRANSATLANTIQUE : L'ÉLÉPHANT DANS
LA PIÈCE**

Par Stéphane Audrand

17

**LES RELATIONS TRANSATLANTIQUES À
L'ÉPREUVE DU PROTECTIONNISME AMÉRICAIN**

Par Kérian Button

19

**FRONTIÈRE NORD-AMÉRICAINNE :
RECOMPOSITION DES ENJEUX SÉCURITAIRES
DES ÉTATS-UNIS FACE AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

Par Marion Dussuchal

23

**LES ETATS-UNIS ET L'ENVIRONNEMENT: MAKE
THE PLANET WORSE AGAIN ?**

Par Gabriel Lagrange

25

**LES ÉTATS-UNIS, L'UNESCO ET LES ENJEUX
NUMÉRIQUES : UN TERRAIN COMMUN AVEC
L'EUROPE ?**

Par Emmanuelle Bardet

31

**DONALD TRUMP : UNE RUPTURE AVEC LE SOFT
POWER AMÉRICAIN ?**

Par Camille Denis

33

**ET SI L'OTAN SE FRAGMENTAIT ?
FONDEMENTS POLITIQUES, STRATÉGIQUES ET
INSTITUTIONNELS ET
LIGNES DE FRACTURE ACTUELLES DE L'OTAN.**

Par Youssef El Hamdouni

40

**ET SI L'OTAN SE FRAGMENTAIT ?
SCÉNARIOS PROSPECTIFS D'UN ÉCLATEMENT DE
L'ALLIANCE
ATLANTIQUE À L'HORIZON 2035-2040**

Par Youssef El Hamdouni

45

**FACE AUX PRESSIONS DE D. TRUMP LE CANADA
RAPPELLE SON ROI ET SE RAPPROCHE DES
EUROPÉENS**

Par Antoni Lahondès

49

**L'EUROPE PEUT-ELLE SE PASSER DES SERVICES
DE RENSEIGNEMENT AMÉRICAINS ?**

Par Nicolas Driouech

53

**L'EUROPE DU NORD AU CŒUR DE LA NOUVELLE
ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ EURO-ATLANTIQUE**

par Romane Wanner

57

**LE RÔLE STRATÉGIQUE DE LA POLOGNE DANS LA
SÉCURITÉ EUROPÉENNE : ENTRE HÉRITAGE
GÉOPOLITIQUE ET NOUVEAUX DÉFIS
TRANSATLANTIQUES**

Par Kinga Torbicka

Entre désengagement et incertitude : l'alliance transatlantique à l'épreuve de Trump II

Romane WANNER

Directrice du département Sécurité internationale et forces armées de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Le retour de Donald Trump à la Maison Blanche en 2025 accentue les incertitudes qui pèsent sur l'équilibre des relations transatlantiques. Dès son premier mandat (2017-2021), il avait ébranlé les fondements de l'alliance entre les États-Unis et l'Europe, en remettant en question le rôle de l'OTAN et en adoptant une approche strictement transactionnelle des partenariats, guidée par la maximisation des intérêts américains.

Avec le début d'un second mandat en 2025, ces tendances tendent à s'intensifier et menacent davantage la stabilité d'une architecture sécuritaire fondée depuis 1949 sur la solidarité euro-américaine. Le sommet de l'OTAN récemment tenu à La Haye les 24 et 25 juin s'est conclu sans déclaration marquante, les Européens ayant visiblement cherché à limiter les tensions ou à esquiver les sujets les plus sensibles. Entre la crainte d'un désengagement militaire américain, les critiques répétées à l'encontre des alliés européens, et la redéfinition des priorités de Washington (notamment avec un recentrage stratégique sur la Chine), l'alliance transatlantique fait face à une pression inédite.

L'alliance transatlantique, victime collatérale de l'"America First"

Pour Donald Trump, dans le cadre de la doctrine "America First", les engagements multilatéraux ne sont légitimes que s'ils apportent un bénéfice clair et mesurable aux États-Unis. L'alliance transatlantique, longtemps fondée sur la solidarité politique et la sécurité collective, apparaît alors comme un arrangement coûteux, parfois déséquilibré, et pas toujours aligné avec les intérêts américains.

Cette approche a conduit à une redéfinition des priorités américaines et une promotion des idéologies nationaliste, populiste et protectionniste, souvent en décalage avec les valeurs mises en avant par les Européens, comme le multilatéralisme, le libre-échange ou la promotion des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Si l'OTAN demeure une alliance militaire, elle incarne surtout un engagement commun en faveur de principes et de valeurs partagées, qui sont aujourd'hui fragilisés par le retour de D. Trump.

L'ambiguïté manifestée par Donald Trump à propos de la clause d'assistance mutuelle en cas d'agression (Article 5 du traité de l'Atlantique Nord) a également suscité des interrogations quant à la crédibilité de la dissuasion collective. Par ailleurs, Donald Trump, tout comme ses prédécesseurs, n'a cessé de rappeler aux alliés européens la nécessité d'augmenter leurs dépenses allouées à la défense pour un meilleur "partage du fardeau". Lors du dernier sommet de l'OTAN à La Haye, largement dominé par ces questions budgétaires, les pays membres se sont finalement engagés à consacrer 5 % de leur PIB à la défense (1).

Crises internationales : une posture américaine plus sélective et imprévisible

L'approche de Donald Trump face aux grandes crises internationales (en Ukraine, au Moyen-Orient ou en Asie) se caractérise par une hiérarchisation pragmatique des priorités et un rejet des engagements prolongés. Concernant l'Ukraine, Il pourrait réduire, voire suspendre, le soutien américain à Kiev, invoquant la nécessité de réduire les dépenses publiques ou envisageant un rapprochement opportuniste avec Moscou.





Pourtant, Washington reste le principal soutien militaire, humanitaire et économique de l'Ukraine, avec plus de 114 milliards de dollars alloués depuis janvier 2022, dont 64,6 milliards destinés à la défense (2). Lors de sa campagne, Donald Trump n'a cessé de répéter que ce conflit coûtait trop cher aux États-Unis, allant jusqu'à se vanter de pouvoir le résoudre en 24 heures, avec ou sans la participation des Européens.

L'Europe n'est finalement plus la priorité des États-Unis. Donald Trump incarne une continuité dans la politique américaine des dix dernières années, marquée par un pivot stratégique vers l'Asie. Cette réorientation se manifeste notamment par la montée des tensions autour de Taïwan et dans la région indo-pacifique, où la rivalité avec la Chine est devenue un enjeu central de la stratégie américaine. Parallèlement, les États-Unis surveillent de près la situation au Moyen-Orient. Ils ont adopté une posture très affirmée en faveur d'Israël, qui a culminé le 21 juin 2025 avec l'opération aérienne d'ampleur contre l'Iran.

L'Europe face au défi de l'autonomie stratégique

Le retour de Donald Trump n'est pas seulement une parenthèse politique : c'est potentiellement une inflexion structurelle du rôle des États-Unis dans l'alliance transatlantique. En remettant en cause les bases mêmes de la solidarité euro-américaine, la nouvelle politique étrangère de Washington force l'Europe à redéfinir sa stratégie de sécurité et à assumer, pour la première fois

depuis l'après-guerre, une part significative de sa propre défense.

L'OTAN demeure une alliance essentielle qui continue de jouer un rôle clé dans la sécurité européenne. Toutefois, il est indispensable que les Européens construisent et renforcent parallèlement un pilier européen crédible, capable d'agir de manière autonome lorsque nécessaire.

Bibliographie :

(1) Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. (2025, 25 juin). Déclaration du Sommet de La Haye. Récupéré de https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_236705.html

(2) Antezza, A., Bomprezzi, P., Bushnell, K., Dyussimbinov, Y., Frank, A., Frank, P., Franz, L., Kharitonov, I., Kumar, B., Nishikawa, T., Rebinskaya, E., Schramm, S., Weiser, L., & Schade, C. (2025, juin). Ukraine Support Tracker Data. Kiel Institute for the World Economy. <https://www.ifw-kiel.de>

Relation transatlantique : l'éléphant dans la pièce

Stéphane AUDRAND

Consultant indépendant en risques internationaux, historien et officier de réserve dans la Marine

L'évolution de la relation transatlantique est au cœur du questionnement stratégique actuel. Les lubies de Donald Trump dans le contexte de la guerre en Ukraine ne doivent pas faire oublier l'éloignement tendanciel des Etats-Unis vers le Pacifique ou le caractère durable du renouveau de la menace russe depuis 2008. Les tendances de ce questionnement sont connues et à l'œuvre depuis un quart de siècle. Pourtant, la difficile redéfinition de l'architecture de sécurité entre l'Europe et l'Amérique du nord tend à éluder, voire oublier un aspect crucial de celle-ci : l'océan Atlantique, cet espace qui est pourtant au cœur d'une relation à laquelle il a précisément donné son nom. Un tel choix n'avait rien d'un hasard et le traité fondateur de 1949 n'a pas été celui des « relations euro américaines » ou « occidentales », mais bien de « l'Atlantique nord ». En choisissant comme symbole de leur relation l'espace maritime qui les reliait autant qu'il les séparait, les décideurs des deux rives mirent l'accent, à juste titre, sur ce qui était à la fois l'espace de communication, d'échanges et de relation, mais aussi l'espace de vulnérabilité le plus crucial pour leur sécurité commune et pour leur « héritage commun » mentionné en préambule du traité de l'Atlantique nord.

Un choix historique crucial : l'espace océanique comme symbole d'une relation

Avant même ce traité fondateur, c'est au large de Terre Neuve, le 14 août 1941 que fut adoptée la « Charte de l'Atlantique ». Ancêtre à la fois de l'Organisation des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique Nord, ce document crucial posa les principes qui serviraient de base à l'édification de la nouvelle architecture de sécurité envisagée pour l'après-guerre. Pensée par les Anglo-saxons alors que les Etats-Unis n'étaient toujours pas entrés en guerre, que l'URSS était envahie, l'Europe occidentale sous le joug nazi et que le Royaume Uni se débattait pour maintenir ses liens avec le reste du monde face au péril sous-marin, le document misait sur la victoire des démocraties tout en formulant des objectifs simples, clairs et qui ne reposaient pas sur un esprit de revanche. Au contraire, Britanniques et

Américains prévoient déjà de construire une paix juste et prospère pour vainqueurs et vaincus, tout en faisant de la destruction complète du nazisme un préalable absolu.

La Charte de l'Atlantique établissait aussi la liberté de navigation sur les mers et océans sur un pied d'égalité avec des concepts aussi larges que le droit des peuples à choisir leur forme de gouvernement ou la justice sociale. Cet attachement à la *mare liberum* de Grotius ne devait rien au hasard et le ralliement des pays riverains de l'Atlantique à la liberté de navigation comme principe cardinal de la sécurité, de la prospérité économique et de la stabilité politique fut le résultat d'un long processus historique qui les vit tisser des liens d'interdépendance entre eux et avec le reste du monde, via l'Atlantique nord.

Le XIXe siècle : naissance des interdépendances transatlantiques

L'expansion par l'Atlantique via la navigation océanique fut, pour les pays Européens, un moteur du développement de la puissance économique et militaire à partir du XVIe siècle. Où qu'ils aillent loin hors d'Europe, avant le creusement du canal de Suez, c'était « par l'Atlantique ».





Mais les interdépendances furent longues à advenir entre les deux rives, les échanges des premiers siècles restant asymétriques, coloniaux et souvent limités au commerce de luxe et à la traite négrière. Ce n'est qu'au milieu du XVIII^e siècle que les importations transatlantiques vers l'Europe de céréales, produit de consommation courante, devinrent significatives, ce qui déboucha notamment sur les Corn Laws protectionnistes au Royaume Uni en 1815. Tout au long du XIX^e siècle, l'hésitation fut grande entre défiance et rapprochement, entre volonté d'accepter les interdépendances ou de les refuser. La jeune république des Etats-Unis fut dès son origine aux prises avec un débat qui existe toujours actuellement : fallait-il avoir des relations soutenues avec l'Ancien monde ou s'isoler dans des Amériques se suffisant à elles-mêmes ?

Loin de se résumer à la question de l'isolationnisme politique, cet enjeu fut profondément lié aux modèles de développement économique et à l'organisation des sociétés humaines et cette tension fut notamment un des aspects qui précipitèrent la Guerre de Sécession. La place du commerce transatlantique du coton fut pour l'Europe la découverte d'une première dépendance industrielle non coloniale à un produit qui était devenu de consommation courante et pour lequel la substitution européenne (à la différence des céréales) n'était pas possible. L'affranchissement de la dépendance européenne au coton américain, notamment par le développement de sa plantation coloniale en Afrique et aux Indes, fournit la matrice

de l'évolution des futures interdépendances aux matières premières, jusqu'à l'évolution actuelle de la dépendance au gaz russe ou à sa substitution américaine.

En parallèle de ces questionnements sur les dépendances, le développement des communications transatlantiques par câble sous-marin dès le milieu du XIX^e siècle et le progrès du transport maritime permirent à la fois une synchronisation des milieux d'affaire et une baisse des coûts du transport qui furent centrales dans l'établissement de liens économiques d'interdépendance durables et profonds entre les deux rives, allant bien au-delà des traditionnels échanges de matières premières hérités de la période coloniale. A ces échanges économiques il faut ajouter l'émigration européenne de masse vers les Amériques. Concernant autant les anciennes puissances coloniales atlantiques que les pays d'Europe centrale et méditerranéenne, elle contribua à arrimer en profondeur l'ensemble des sociétés européennes et américaines, en établissant de puissants liens culturels et familiaux qui soutenaient les liens économiques. Et, bien entendu, là encore, ce déplacement de population, qui concerna plus de 50 millions d'Européens, se fit en totalité à travers l'Atlantique, la statue de la Liberté en demeurant le symbole, tourné vers le large.

D'une guerre à l'autre : nommer une relation et la maintenir par l'océan

La première guerre mondiale fut, pour les deux rives de l'Atlantique, l'occasion de prendre conscience du niveau d'interdépendance qui s'était construit au fil du temps, lorsqu'il fut menacé par la campagne sous-marine allemande, qui pesa aussi sur les accès aux empires coloniaux européens via l'Atlantique. Les Etats-Unis, après quelques hésitations, assumèrent une sympathie de plus en plus marquée pour la cause des démocraties tout en souhaitant rester hors de la guerre. L'essentiel était que du côté américain, l'Europe comme débouché économique et comme source d'investissement était devenue cruciale pour l'ensemble du continent. Aucune des deux rives ne pouvait plus se désintéresser de la prospérité et donc de la stabilité de l'autre. En 1917, la conscience de la relation transatlantique moderne était née, en réaction à la menace sous-marine.



Malgré la Conférence de Washington de 1922 qui consacra à la fois la bonne entente entre les deux rives de l'Atlantique et la consécration d'une parité navale entre puissances anglo-saxonnes, la période de répit relatif entre les guerres mondiales fut aussi une période de repli politique. Repli sur les Empires pour les Européens et triomphe apparent de l'isolationnisme en Amérique. Mais la propagation de la crise économique nord-américaine à l'Europe après 1929 illustra la réalité d'interdépendances considérables, quelles que soient les volontés politiques. Cet épisode peut servir d'avertissement pour naviguer dans le second mandat de Donald Trump : ce n'est pas parce qu'on se désintéresse du lien transatlantique qu'il se désintéressera de vous. Ce lien était, en 1929 comme maintenant, une réalité partagée entre ces deux rives, une réalité d'échanges humains, économiques et matériels qui synchronisaient les centres industriels, les places financières et les grands ports des deux rives.

Lorsque la guerre revint en Europe, l'opinion publique nord-américaine fut divisée, préférant d'abord une fois encore « commercer avec sympathie et profit » avec les démocraties

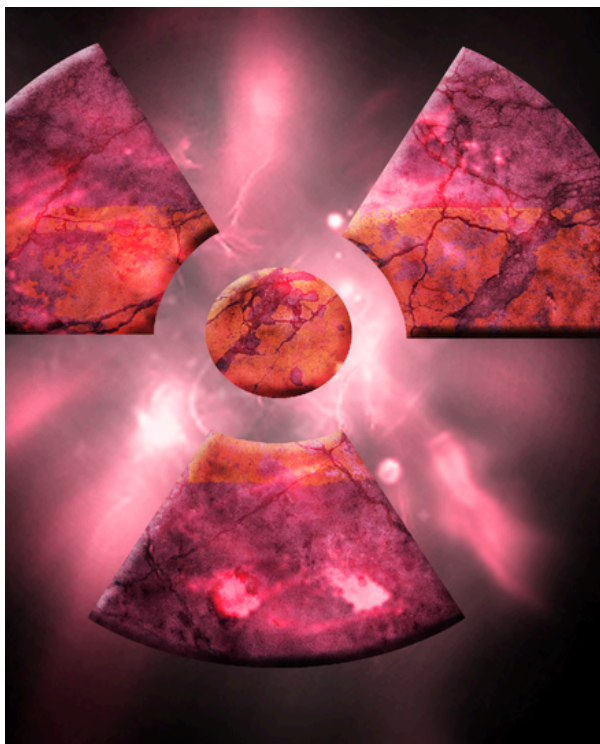
européennes tout en se tenant à l'écart des combats. La difficile bataille de l'Atlantique de 1939 à 1945 fut, selon le mot de Churchill, la seule vraie menace existentielle qui pesa sur un Royaume Uni totalement dépendant de l'océan. Fort heureusement, l'Allemagne nazie n'avait pas « pensé » ce conflit sous-marin en amont, notamment sur le plan des effectifs humains : il faut quelques mois pour construire un sous-marin, mais cinq à dix ans pour en former le commandant. L'Union soviétique ne fit pas la même erreur et, dès 1946, elle lança un grand programme de construction sous-marine avec la même ambition : pouvoir rompre le lien transatlantique, crucial pour la synergie des deux rives et isoler l'Europe du reste du monde.

Entre-temps, il était devenu clair des deux côtés de l'Atlantique, dès 1941 donc, qu'existaient un héritage commun, une communauté de valeurs démocratiques et libérales et une communauté de destin, non seulement « autour » du bassin nord-atlantique, mais « par lui et à travers lui ». Et ce, même si cette communauté était, depuis la construction du canal de Panama et la mise en service du chemin de fer transcontinental, devenue

asymétrique. Si les Etats-Unis pouvaient compter sur leur façade Pacifique pour l'accès à l'océan-monde. Les Européens étaient, pour toujours, condamnés à être « atlantistes », la guerre ayant montré aussi en cas de conflit que la route méditerranéenne jusqu'à Suez était particulièrement vulnérable au déni d'accès aéromaritime par mines, aviation, sous-marins ou forces navales côtières.

D'une guerre froide à l'autre - la relation moderne, « transatlantique et nucléaire »

Le défi océanique posé par l'URSS et qui ne fit que croître au fil de la Guerre froide fut bien compris par les décideurs des deux rives et le caractère crucial de la relation transatlantique fut entériné en 1949, par un traité qui met l'océan au cœur de l'alliance entre les démocraties européennes et américaines. Une alliance par laquelle les Etats-Unis devenaient les garants de la sécurité de l'autre rive. Cette place centrale de l'océan fut matérialisée par le fait que l'OTAN comptait, jusqu'en 2003, un commandement atlantique (SACLANT) de même rang que le commandement des forces alliées en Europe (SACEUR). Le développement des capacités des sous-marins évoluant en parallèle de celles des forces de défense côtières, le « GIUK gap » (Greenland, Iceland, United Kingdom) prit une importance cruciale pour l'Alliance, car les détroits associés constituaient la dernière ligne de défense pour empêcher les sous-marins soviétiques de déboucher dans l'Atlantique.



Si les premières années de l'Alliance furent marquées par l'arrivée des troupes américaines en Europe et par la doctrine des représailles nucléaires massives, il apparut dès le milieu des années 1950 qu'il fallait se préparer à un conflit océanique face aux nouvelles forces sous-marines soviétiques, qui pourraient tenter de couper le lien transatlantique avant un conflit en Europe. Le grand exercice « Strikeback » de 1957, impliquant plus de 200 navires de l'Alliance, fut l'occasion de prendre conscience de l'importance prise par les sous-marins à propulsion nucléaire qui disposaient de capacités océaniques sans commune mesure avec leurs prédécesseurs conventionnels. La mise à flot dans les années suivantes des premiers sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) transforma une nouvelle fois le rôle de l'océan. Par leur capacité à se diluer dans l'espace océanique pour y devenir presque indétectables, les SNLE confèrent à la dissuasion nucléaire une capacité de survie face aux éventuelles frappes désarmantes. Encore faut-il pouvoir atteindre rapidement les eaux libres et profondes : pour empêcher les sous-marins soviétiques de chasser les navires alliés ou de frapper les côtes alliées avec des missiles conventionnels ou nucléaires, il était nécessaire de « contenir » la flotte soviétique au-delà du GIUK gap, ce qui fut le rôle central des marines occidentales dans l'Atlantique jusqu'en 1989, jusqu'à ce que les dividendes de la paix viennent bouleverser l'équation.

De la chute du mur de Berlin jusqu'à l'invasion de la Géorgie en 2008, le climat d'optimisme prévalut. Si l'Atlantique représentait toujours la moitié des échanges mondiaux en 1980, il diminua en importance relative au profit du Pacifique, ne représentant plus que 20% en 2020, mais sans effondrement des volumes en valeur absolue : à la synchronisation économique des deux rives s'ajouta le développement de l'Asie, dans un contexte de croissance mondiale. Dans cette mondialisation optimiste de l'après Guerre froide, l'accès à un océan-monde libre et en paix devint à la fois le moteur commun de la prospérité et un acquis apparemment intemporel. Les côtes d'Europe et des États-Unis étaient, pour la première fois, libres de menaces et les dividendes de la paix imposèrent d'effondrer la puissance navale, surtout côté européen.

Le retour de politiques agressives et expansionnistes russes vint bouleverser cette équation, de même que l'expansion de la puissance chinoise qui mobilise l'attention américaine. Une nouvelle « guerre



froide » commence en 2022 avec l'invasion de l'Ukraine, qui voit l'espace européen de nouveau menacé, y compris sur le plan océanique, sans que ni les marines européennes, ni l'allié américain ni surtout les élites politiques européennes ne semblent avoir une conscience claire de l'enjeu. Tenu pour un acquis, l'Atlantique libre est aussi oublié dans la relation. Après tout, SACLANT a laissé place à un commandement pour la « transformation »...

Remettre « l'océan au milieu du village ? »

L'espace européen a pourtant toujours une dépendance cruciale à l'océan Atlantique. La dilatation des champs d'affrontement à l'espace ou au cyberspace ne changent pas la réalité du commerce maritime, toujours prépondérant pour la prospérité de nos sociétés comme l'a montré la pandémie de Covid 19. Et pour l'Europe, aucune voie maritime ne peut être substituée à l'Atlantique en cas de conflit, aucun autre espace ne permet la dilution des forces océaniques stratégiques françaises et britanniques, aucune frontière n'est plus

« vulnérable » à des frappes par surprise que la façade maritime. Si l'isolationnisme n'a jamais vraiment été un courant de fond en Europe, ce n'est sans doute pas par hasard : l'Europe, en ce début du XXI^e siècle est peut-être l'espace humain qui, dans toute l'histoire, a construit la plus grande dépendance au monde. Elle ne peut se payer le luxe d'envisager un isolement continental comme le font certains aux Etats-Unis. Ayant consommé l'essentiel de ses ressources énergétiques et minières rentables et durablement affaibli son industrie et sa démographie, l'Europe dépend de l'océan-monde. Cette dépendance est bien comprise par ses rivaux stratégiques, et d'abord par la Russie qui a repris ses transits sous-marins vers l'Atlantique et menace les pays européens du Grand nord, afin de sécuriser en cas de conflit son accès à l'océan. Aux menaces classiques s'ajoutent la vulnérabilité des infrastructures sous-marines, maintenant que des moyens d'action existent contre les câbles sous-marins même en grande profondeur et que les infrastructures énergétiques se déploient en mer. Chine et Russie investissent dans ces capacités et la prochaine bataille de l'Atlantique pourrait bien se dérouler dans toute la colonne d'eau.

Dans les débats sur le réarmement européen ou les échanges avec les Etats-Unis, l'avenir de la puissance navale et du « condominium » de l'OTAN sur l'Atlantique nord sont tragiquement absents. La focalisation sur le « flanc est », l'Ukraine et les pays frontaliers de la Russie est légitime. Mais oublier l'importance cruciale de l'accès à l'Atlantique serait périlleux, tant pour la dissuasion nucléaire que pour le commerce maritime. Et vu le temps de remontée en puissance des marines de guerre d'une part et le faible coût des capacités d'entrave au commerce par action sous-marine d'autre part, ne pas y penser assez tôt ferait courir à l'Europe un risque existentiel. Alors que l'US Navy quitte les côtes européennes pour devenir une force du Pacifique, les Européens doivent réinvestir la relation transatlantique dans sa dimension navale et maritime. Il ne s'agit pas d'opposer, comme on le fait parfois, « Varsovie et Tahiti », mais bien de prendre conscience que Brest et New York comptent autant que Varsovie dans la défense de l'espace européen, et que les eaux les plus importantes de l'Europe ne sont pas celles de l'Indopacifique, mais bien de l'Atlantique. Cela justifierait largement que les Européens ressuscitent SACLANT à leur profit et qu'ils organisent la remontée en puissance de leur capacité à maintenir le lien transatlantique contre toute menace.

Les relations transatlantiques à l'épreuve du protectionnisme américain

Kérian BUTTON

Directeur du département Europe de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

La politique commerciale des États-Unis a connu une évolution majeure depuis l'élection de D. Trump en 2016. Loin de se résumer à une inflexion conjoncturelle, le « trumpisme économique » a marqué un tournant durable dans la manière dont Washington conçoit son rôle dans l'économie mondiale. À l'encontre des principes multilatéraux promus par l'OMC et de l'architecture commerciale héritée de l'après-guerre, le protectionnisme américain s'est imposé comme un instrument offensif, voire coercitif, y compris à l'égard de ses alliés traditionnels.

Le 2 avril 2025 a marqué une nouvelle étape de cette trajectoire, lorsque le président Trump a annoncé une politique tarifaire qualifiée par lui-même de « Liberation Day ». Celle-ci prévoit des hausses massives de droits de douane sur des importations stratégiques, tout en incitant explicitement les entreprises à relocaliser leurs chaînes de production aux États-Unis. Présentée comme une réponse à la désindustrialisation, cette stratégie incarne un repli économique assumé et une affirmation de souveraineté commerciale, en rupture avec les principes de non-discrimination et de libre-échange.

Ce tournant a suscité des réactions contrastées, entre l'opposition ferme de la Chine, la prudence de l'Union européenne et l'inquiétude des pays émergents. L'escalade tarifaire, en particulier avec Pékin, a rapidement entraîné une montée des tensions commerciales. Fin mai 2025, face au risque d'une dégradation incontrôlée des relations commerciales, l'administration américaine a opéré un recul tactique vis-à-vis de la Chine, annonçant une suspension partielle des hausses tarifaires combinée à une reprise du dialogue bilatéral. Si ce revirement a pu donner l'illusion d'un infléchissement stratégique, il ne remet pas fondamentalement en cause l'orientation générale de la politique commerciale de D. Trump.

Les fondements idéologiques du protectionnisme américain demeurent inchangés et se fondent, encore aujourd'hui, sur un rejet du multilatéralisme, une défiance affirmée envers l'OMC, une marginalisation des accords régionaux et la promotion d'accords bilatéraux fondés sur un rapport de force déséquilibré. Cette logique continue de structurer la relation transatlantique. Moins spectaculaires que les tensions sino-américaines, les frictions commerciales avec l'Union européenne n'en sont pas moins profondes.

L'Union européenne, déjà ébranlée par les mesures protectionnistes de l'administration Trump lors de son premier mandat, tente depuis plusieurs années de préserver un canal de dialogue. Sous la présidence Biden, un certain rééquilibrage avait été amorcé, notamment grâce à une levée partielle des droits de douane, une coordination industrielle sur les chaînes d'approvisionnement critiques ou encore un dialogue sur les normes technologiques. Mais ces avancées apparaissent aujourd'hui fragilisées. Les nouvelles mesures tarifaires américaines visent indistinctement les partenaires européens, dans une logique de souveraineté économique assumée.





Face à cette inflexion, l'Union européenne adopte une posture de retenue, oscillant entre désescalade diplomatique et affirmation d'une autonomie stratégique. La relance d'un agenda industriel européen, incarné notamment par l'EU Chips Act, illustre cette volonté de limiter la dépendance. Pourtant, cette dernière reste forte, et les divisions internes, entre pays plus alignés sur Washington, et d'autres plus attachés au multilatéralisme, rendent difficile l'adoption d'une position unifiée. À court terme, la relation commerciale transatlantique semble entrer dans une phase d'ajustement conflictuel, où les frictions économiques ne dégèneront pas nécessairement en rupture, mais s'inscrivent dans un climat de défiance stratégique. À plus long terme, parmi les différentes possibilités envisageables, trois principaux scénarios se démarquent :

Premièrement, une stabilisation asymétrique des relations commerciales à l'échelle internationale reste plausible. Les tensions commerciales seraient alors partiellement contenues, mais l'agenda resterait dicté par Washington. L'Union européenne s'adapterait sans contrepoids réel, faute d'outils commerciaux communs et de consensus stratégique entre États membres.

Deuxièmement, un équilibre fragile pourrait émerger. À cette fin, le vieux continent pourrait être tenté de répondre à la politique commerciale américaine par une politique industrielle plus protectionniste également, notamment en soutenant les innovations technologiques européennes et en prenant des mesures juridiques concrètes.

Enfin, même si ce scénario apparaît comme peu probable du fait des récentes dynamiques, nous pourrions assister à une fragmentation économique du partenariat transatlantique. Dans cette optique, si les politiques de relocalisation américaines s'intensifient et que l'Union européenne ne parvient pas à structurer une réponse coordonnée, les divergences commerciales pourraient se creuser et engendrer une méfiance plus large en matière de politique commerciale.

Quoi qu'il en soit, le recul américain sur la scène multilatérale, couplé à l'affirmation d'un protectionnisme assumé, recompose en profondeur les rapports de force dans le commerce mondial. La relation transatlantique, longtemps considérée comme le socle de l'ordre économique libéral, devient un terrain de négociation permanente, où l'alliance politique ne garantit plus la convergence économique. Le protectionnisme version Trump ne constitue pas une anomalie passagère : il façonne un nouvel équilibre où la coopération est conditionnelle et la compétition de plus en plus ouverte, y compris entre alliés.

Frontière nord-américaine : recomposition des enjeux sécuritaires des États-Unis face au changement climatique

Marion DUSSUCHAL

Chercheuse en géopolitique du changement climatique - Programme Jeunes chercheurs de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

En dépit de l'asymétrie évidente entre les États-Unis et le Canada[1], la frontière américano-canadienne connaît de nouvelles dynamiques depuis l'arrivée à la Maison-Blanche de la seconde administration de Donald Trump. Historiquement marquée par la coopération économique et la gestion pacifique, elle est désormais influencée par les enjeux liés au réchauffement climatique, lesquels affectent directement la dimension sécuritaire de la frontière nord-américaine. Celle-ci pourrait ainsi devenir un terrain d'intensification des rivalités autour des ressources naturelles du Nord, notamment en Arctique ; des rivalités face auxquelles les États membres de l'Union européenne (UE) envisagent déjà des réponses visant également à sécuriser leurs propres intérêts

La présente note a donc pour objectif d'analyser la manière dont les enjeux sécuritaires des États-Unis à la frontière nord se trouvent redéfinis par le changement climatique. Une première partie sera consacrée à la frontière américano-canadienne et une seconde à celle avec l'Europe.

Frontière américano-canadienne : velléités économiques, sécurité énergétique et gestion des crises environnementales majeures

Cette partie a pour objectif d'analyser la position de l'administration Trump face à trois enjeux sécuritaires majeurs pour les États-Unis, dans lesquels le Canada est directement impliqué : la question de l'Arctique, l'évolution des échanges énergétiques et la gestion conjointe des crises environnementales majeures affectant l'un et l'autre des deux voisins.

L'Arctique ou le redéploiement stratégique des intérêts américains vers le Nord

Le plateau continental élargi – La question du plateau continental élargi constitue depuis plusieurs années un différend entre les États-Unis et le Canada[2]. Toutefois, le réchauffement climatique, en modifiant les conditions de navigation du passage du Nord par la mer de Beaufort[3] et en ravivant les enjeux liés au plateau continental, a renforcé les intérêts stratégiques exprimés par Donald Trump depuis le début de son second mandat[4].

L'Arctique présente un intérêt particulier pour Washington, non seulement en raison de ses potentielles ressources énergétiques, mais aussi parce qu'il s'agit d'une zone où les ambitions chinoises entrent directement en concurrence avec celles des États-Unis[5]. Par ailleurs, la poursuite des investissements russes en Arctique, malgré le conflit en Ukraine, incite Washington à accorder à cette région une attention accrue[6].

États-Unis et Canada : de partenaires à compétiteurs – Le Canada nourrit lui aussi des ambitions en Arctique, mais celles-ci diffèrent partiellement de celles de son voisin du Sud. Les positions américaines sur cette région imposent à Ottawa de renforcer sa propre stratégie arctique[7], une zone pourtant déjà centrale pour ses intérêts nationaux[8]. Cette double posture, à la fois partenaire et concurrent, est en partie dictée par Washington.

Partenaire, d'abord, par tradition de coopération et face aux menaces chinoise et russe en Arctique[9],

menaces également au cœur de la stratégie américaine. Concurrent, ensuite, du fait de l'approche offensive des États-Unis sur certains dossiers, intégrant l'Arctique dans une « matrice plus large de préoccupations »[10] stratégiques.

Ressources naturelles : quelle évolution face au changement climatique ?

Les énergies – L'énergie constitue le premier poste des échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada[11]. En février 2021, les deux gouvernements ont lancé une Feuille de route pour un partenariat renouvelé États-Unis - Canada et un Dialogue ministériel de haut niveau entre les États-Unis et le Canada sur l'ambition climatique[12]. Cependant, certaines décisions de l'administration Trump, visant notamment les institutions chargées des questions environnementales, y compris celles collaborant avec le Canada[13], fragilisent ces initiatives.

Alors que la première administration Trump avait cherché à renforcer les échanges commerciaux avec le Canada, Washington a par la suite augmenté sensiblement les droits de douane[14]. En réaction, quatorze PDG représentant les quatre principales entreprises canadiennes de pipelines ont plaidé pour diversifier les partenaires économiques du pays[15].

La volonté de Donald Trump de relancer le projet d'oléoduc transfrontalier Keystone XL[16], jugé trop polluant par Barack Obama[17], se heurte aux incertitudes canadiennes liées aux aléas diplomatiques et économiques de sa présidence[18]. Bien que le Canada ait exprimé sa volonté de faire du continent nord-américain une « superpuissance énergétique sûre »[19], la hausse des droits de douane fragilise les relations énergétiques bilatérales[20].

Les ressources en eau – En raison du partage de nombreux cours d'eau et espaces maritimes, États-Unis et Canada sont liés par de multiples accords[21], dont certains ont été actualisés sous l'administration Biden pour intégrer les impacts du changement climatique[22]. L'approche de Donald Trump, davantage marquée par le « laissez-faire »[23], contraste avec celle, plus protectrice, de son prédécesseur[24].

La gestion des ressources en eau, enjeu vital, contribue ainsi à transformer la relation entre partenaires en une relation parfois concurrentielle. Les déclarations de Donald Trump affirmant vouloir faire du Canada le 51^e État américain s'inscrivent dans une logique visant à exploiter ou acquérir des ressources jugées essentielles à la protection des intérêts vitaux des États-Unis[25].

Gestion mutuelle des crises environnementales majeures

Si l'Arctique et les enjeux énergétiques tendent à fragiliser les relations bilatérales, les deux pays continuent néanmoins de coopérer face aux crises environnementales d'ampleur. La gestion des impacts des pollutions transfrontalières et des catastrophes environnementales est appelée à devenir un enjeu croissant avec l'aggravation du réchauffement climatique.

La question de la pollution de l'air, en particulier, demeure centrale malgré l'existence de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air[26]. L'augmentation des feux de forêt[27] oblige les deux pays à coopérer étroitement, tant pour lutter contre ces incendies que pour limiter les dommages qu'ils provoquent[28].

La Commission mixte internationale, chargée de superviser les conséquences des activités bilatérales sur les ressources en eau et leur pollution[29], risque elle aussi de voir son mandat fragilisé par l'augmentation des risques environnementaux liés au changement climatique.

Recomposition stratégique à la frontière américano-européenne

La frontière américano-européenne est, elle aussi, affectée par les impacts du changement climatique, tant dans la manière dont Washington et Bruxelles se positionnent l'un vis-à-vis de l'autre que dans leurs interactions avec les territoires stratégiques. Il s'agit ici d'abord d'examiner leur position respective concernant la question du Groenland, avant d'aborder l'intégration des États européens dans les relations avec leurs partenaires nord-américains.



Les ambitions de Donald Trump de racheter le Groenland

Il ne s'agit pas ici de revenir sur les raisons ayant conduit les États-Unis à porter un intérêt accru à la région polaire depuis l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche[30], cet aspect ayant déjà été esquissé dans la première partie de cette note. En revanche, il convient de souligner la place centrale qu'occupent les États-Unis dans la sécurisation énergétique et stratégique du Groenland, élément sur lequel Washington fonde sa légitimité à revendiquer un contrôle sur ce territoire[31].

À défaut d'en réaliser l'acquisition pleine et entière, Washington envisage d'autres options, telle que la Compact of Free Association (COFA)[32]. Dans cette attente, l'administration Trump a d'ores et déjà demandé que le Groenland soit placé sous la responsabilité du US Northern Command plutôt que du US European Command[33] ; une décision hautement symbolique, traduisant clairement la volonté de placer le Groenland sous la même protection que celle du territoire américain[34].

Cette position entre toutefois en collision directe avec les intérêts des nations européennes. Si tous les États membres ne mesurent pas encore pleinement la portée de telles déclarations[35], la France, pour sa part, a affirmé que « les frontières du Groenland seraient défendues si Trump procédait à une action militaire »[36]. Le Danemark, quant à lui, s'oppose fermement à tout projet d'annexion[37]. Ainsi, la question du rachat du Groenland, initialement objet d'un dialogue tripartite, est devenue un échange quadripartite incluant désormais l'Union européenne dont le Groenland ne fait partie qu'indirectement, via son rattachement au Danemark, et non à titre autonome[38].

L'insertion des États européens dans les relations transatlantiques

Face à la volonté de Donald Trump de faire du Canada le 51^e État des États-Unis et de racheter le Groenland au Danemark, une nouvelle forme de coopération transatlantique pourrait émerger entre le Canada et l'Union européenne[39]. Cette perspective représente une opportunité stratégique tant pour Ottawa que pour Bruxelles. Lors du Sommet UE-Canada de juin 2025, les dirigeants ont d'ailleurs affirmé clairement : « Nous sommes unis dans notre objectif de forger un nouveau partenariat ambitieux et global qui réponde aux besoins d'aujourd'hui et évoluera pour relever les défis et saisir les possibilités de demain »[40].

L'action climatique et énergétique figure parmi les axes majeurs de ce rapprochement, les deux parties ayant réaffirmé au cours de ce sommet leur volonté commune de s'engager pleinement dans la transition écologique[41]. Si l'adhésion du Canada à l'Union européenne reste hypothétique, elle symbolise néanmoins un changement profond dans la relation historique entre Washington et Ottawa, changement dont le réchauffement climatique est l'un des catalyseurs majeurs.

Le changement climatique redéfinit les enjeux sécuritaires des États-Unis sur leur frontière nord. Le Canada, partenaire historique sur les plans militaire, énergétique et dans la gestion de certaines crises environnementales, se retrouve directement concerné par les ambitions économiques et stratégiques du gouvernement Trump. Cette situation l'incite à rechercher de nouveaux alliés partageant des valeurs et des objectifs plus proches des siens : les nations européennes..

Bibliographie

1. Pouvreau, A. (2025, 27 avril). Les relations stratégiques entre le Canada et les États-Unis. *Conflits*(56).
2. Gouvernement du Canada. (2013). Demande partielle du Canada à la Commission des limites du plateau continental concernant son plateau continental dans l'océan Atlantique.
3. U.S. Department of Defense. (2024). Arctic Strategy.
4. The White House. (2025, 24 avril). Fact Sheet: President Donald J. Trump unleashes America's offshore critical minerals and resources [Communiqué de presse].
5. Baertlein, L. (2025, 3 juillet). Eyeing Arctic dominance, Trump bill earmarks \$8.6 billion for US Coast Guard icebreakers. Reuters.
6. Garamone, J. (2024, 5 décembre). China increasing interest in strategic Arctic region. U.S. Department of Defense.
7. Dumoulin, E. (2025, 27 avril). Canada's Arctic territory is increasingly vulnerable to external threats. *Le Monde*.
8. Axworthy, T. S. (2023, 15 mai). The Arctic: A primary Canadian national interest. *The Institute for Peace & Diplomacy*.
9. Gridneff, I. (2024, 6 décembre). Canada bolsters Arctic security to counter Russia-China threat. *Financial Times*.
10. Dodds, K. (2025, 21 février). Que veut Trump en Arctique ? Géopolitique des ambitions impériales au Groenland. *Le Grand Continent*.
11. Ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Direction générale du Trésor, Ambassade de France au Canada, Service économique régional d'Ottawa. (2025, 14 janvier). Déficit commercial des États-Unis avec le Canada : Mythes et réalités.
12. Gouvernement du Canada. (2025). Collaboration du Canada pour le climat et l'environnement dans les Amériques.
13. Shields, A. (2025, 14 février). Trump à l'assaut d'une référence mondiale de la recherche scientifique. *Le Devoir*.
14. Hernandez-Roy, C. (2025, 31 mars). Effects of the Trump administration's tariff threats against Canada and Mexico. *Center for Strategic & International Studies*.
15. Ibid.
16. AFP. (2025, 25 février). Donald Trump demande la reprise de la construction de l'oléoduc Keystone XL abandonné sous Joe Biden. *Le Monde*.
17. AFP. (2025, 24 février). Trump se prononce pour la construction de l'oléoduc abandonné sous Biden. *La Presse*.
18. Shields, A. (2025, 25 février). Le gouvernement Trudeau ouvert à une "conversation" sur la relance de Keystone XL. *Le Devoir*.
19. Ibid.
20. Gouvernement du Canada. (2025). L'engagement du Canada auprès des États-Unis.
21. Gouvernement du Canada. (2025). Collaboration du Canada pour le climat et l'environnement dans les Amériques.
22. Sands, C. (2025, 22 juillet). Water diplomacy flows through US-Canadian relations. *Wilson Center, Canada Institute*.
23. Krantzberg, G. (2025, 21 février). Troubled waters: New U.S. policies put Canada's water security at risk, expert warns. *McMaster University*.
24. Pavelchievici, R. (2024, 27 octobre). Présidentielle américaine : Que retenir du bilan environnemental de Joe Biden ? *The Conversation*.
25. Dumoulin, E. (2025, 15 mars). Trump eyes Canada's water to fight shortages in the US. *Le Monde*. ; Cecco, L. (2025, 12 mars). US pauses water-sharing negotiations with Canada over Columbia River. *The Guardian*. ; Legendre, J. (2025, 5 juin). Une guerre de l'eau entre les États-Unis et le Canada est-elle un scénario plausible ? *Le Devoir*. ; Tanguay, S. (2025, 7 juin). "Donald Trump a besoin d'eau. Et il le sait." *Le Devoir*.
26. Gouvernement du Canada. (2025). Aperçu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur la qualité de l'air.
27. Planete.info. (2025). Carte actualisée des feux de forêts et fumées dans le monde.
28. Guidi, E. (2024, 29 juillet). Feux de forêt : La Californie et le Canada sinistrés par des incendies géants. *La Croix*.
29. Commission mixte internationale. (2025). Le rôle de la CMI.
30. Chaplault-Maestracci, E. (2025, 15 mai). Groenland : Le peuple, un enjeu majeur. *Conflits*.
31. Dodds, K. (2025, 21 février). Que veut Trump en Arctique ? Géopolitique des ambitions impériales au Groenland. *Le Grand Continent*.
32. Reuters. (2025, 9 mai). US considers special status for Greenland amid Trump push for control. *The Guardian*.
33. U.S. Northern Command. (2025, 17 juin). Greenland now in U.S. Northern Command area of responsibility [Communiqué de presse]. ; Edvardsen, A. (2025, 24 juin). Trump places Greenland under US Northern Command. *High North News*.
34. McLeary, P., & Kine, P. (2025, 6 février). Pentagon to redraw command map to more closely align Greenland with the US. *Politico*.
35. Gallon, J. (2025, 23 avril). Chaque jour nous rapproche de l'annexion du Groenland par les États-Unis. *Le Monde*.
36. Dodds, K. op. cit. ; *Radio France Internationale*. (2025, 1er janvier). *La France met en garde Trump contre les menaces militaires de prise de contrôle du Groenland*.
37. AFP. (2025, 14 mars). Le Danemark réaffirme que le Groenland "n'est pas ouvert à l'annexion" par les États-Unis. *Le Monde*.
38. Nonbo Andersen, A. (2025, 14 février). Groenland, Danemark et États-Unis : Le passé colonial dans la dynamique actuelle. *CNRS, Sciences Po*.
39. Kassam, A. (2025, 8 juin). Canada won't become the 51st US state - but could it join the EU? *The Guardian*. ; Mérand, F. (2025, 14 mars). Voici comment le Canada peut se rapprocher avantageusement de l'Europe. *Options Politiques*.
40. Conseil de l'Union européenne. (2025, 23 juin). Sommet UE-Canada, 23 juin 2025.
41. Union européenne, Représentation en France. (2025, 20 juin). Sommet UE-Canada : Une nouvelle ambition pour notre partenariat stratégique. ; Premier ministre du Canada. (2025, 23 juin). Déclaration commune : Un partenariat durable, un programme ambitieux.

Les États-Unis et l'environnement : *Make the Planet worse again ?*

Gabriel LAGRANGE

Directeur du département Géopolitique du changement climatique de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Longtemps présentés comme l'un des piliers de l'action climatique internationale, les États-Unis poursuivent une trajectoire erratique, marquée par des alternances de leadership et de retrait. Après la dynamique multilatérale impulsée par les administrations Obama et Biden, le retour de Donald Trump à la présidence en 2025, à la suite de son premier mandat (2017-2021), a provoqué une nouvelle onde de choc dans la gouvernance environnementale mondiale. Plus qu'un simple retour en arrière, il s'agit d'une rupture assumée, porteuse de conséquences systémiques.

Suivant le slogan "America First", Donald Trump 2.0 a d'emblée affirmé son hostilité à l'égard des cadres climatiques multilatéraux. Dès les premières semaines de son mandat, les États-Unis ont quitté une seconde fois l'Accord de Paris, cessé toute contribution aux mécanismes de financement international tels que le Fonds vert pour le climat, et entamé le démantèlement des politiques climatiques fédérales mises en place sous Biden. La logique de l'Inflation Reduction Act, principal pilier de l'investissement public dans la transition énergétique, a été vidée de sa substance. Subventions aux véhicules électriques, soutien à l'innovation bas carbone, incitations à la production renouvelable : tous ces dispositifs sont désormais suspendus ou réduits à des symboles.

Le virage opéré ne relève pas d'un simple ajustement, mais bien d'un durcissement idéologique et stratégique significatif, y compris comparé à son premier mandat. Là où Trump 1.0 affaiblissait les normes environnementales au nom de la compétitivité, le second mandat les combat désormais au nom d'une croisade anti-transition. La rhétorique anti-climat se banalise, les postes clés de l'administration sont confiés à des figures climatosceptiques, et l'Environmental Protection Agency elle-même voit son budget et ses prérogatives drastiquement réduits. Cette déconstruction assumée de la politique climatique fédérale, qui rompt avec les engagements pris depuis au moins deux décennies, se fait au

détriment des États-Unis et des populations du monde entier.

Le retrait américain pèse lourdement sur les dynamiques internationales : le recul de Washington pourrait ajouter environ +0,3 °C au réchauffement global et encourager d'autres pays à ralentir leurs efforts. L'Accord de Paris, déjà fragilisé par des divergences croissantes entre États, se retrouve privé de l'une de ses principales puissances promotrices. En sortant de l'Accord de Paris, Washington rejoint un club très restreint des pays non-signataires ou étant sorti de l'Accord, au côté de l'Iran, de la Libye et du Yémen. À court terme, cette décision affaiblit l'ambition mondiale en complexifiant la mise en œuvre des grands engagements. Le retrait américain prive également la communauté internationale d'un grand fournisseur de finance climatique, bien que ce total soit bien inférieur à ce que les États-Unis devraient contribuer. De nombreux États, des pays vulnérables aux grandes économies émergentes, qui comptaient sur le soutien technologique et financier américain, revoient à la baisse leur contribution nationale, tandis que les pays pétroliers y voient la validation de leur inertie. L'arrivée au pouvoir et le programme explicitement anti-environnemental de l'administration Trump fragilisent une gouvernance climatique internationale déjà en zone de turbulences.





Décréter la fin de l'ère de la gouvernance climatique et de ses grands accords demeure prématuré. Le désordre n'est ainsi synonyme ni de fracture, ni d'immobilisme ; il ouvre plutôt la voie à une recomposition de la géopolitique climatique internationale sans leadership américain. Dans ce contexte, la quasi-totalité de la communauté internationale, à l'instar de la Chine ou de l'Union européenne, a réaffirmé, dès l'annonce du retrait américain, sa fidélité à l'Accord de Paris et intensifié les efforts de coordination. L'amélioration des relations sino-européennes constitue une bonne nouvelle pour le climat, en tant que signal fort envoyé aux pays du monde entier en faveur d'une montée de l'ambition, en remplacement du leadership américain.

Ainsi, l'Union européenne, forte de sa capacité normative, tente d'imposer ses standards à l'échelle mondiale. La Chine, dans une posture plus pragmatique que militante, développe une diplomatie verte plus assertive, fondée sur l'exportation de technologies propres et des partenariats énergétiques. Même des puissances du "Sud global", comme le Brésil, pays hôte de la COP30, ou l'Inde, affichent une volonté accrue de peser dans les négociations, mettant en avant des approches plus inclusives et différenciées. Les pays les plus vulnérables au changement climatique, qu'ils soient africains, asiatiques ou insulaires du Pacifique, poursuivent leur rôle de lanceurs d'alerte, plaidant pour l'intensification de l'action et de l'ambition climatiques. Le désordre engendré par les choix américains pourrait donc, paradoxalement, renforcer le poids de coalitions alternatives, plus décentralisées, mais potentiellement plus agiles.

Sur le plan intérieur, face au repli fédéral, de nombreux États américains, gouverneurs, villes et entreprises multiplient les initiatives pour maintenir une trajectoire climatique compatible avec l'Accord de Paris. La coalition « U.S. Climate Alliance », regroupant des États représentant plus de 60 % du PIB national, a immédiatement réaffirmé sa volonté de poursuivre la réduction des émissions, avec des objectifs alignés sur les anciens engagements fédéraux. Ces entités subnationales démontrent leur capacité à agir en réseau, à mobiliser des financements, à innover en matière de politiques de résilience et de transition, et à coopérer avec des partenaires internationaux. Une étude montre que, même en l'absence de soutien fédéral, les acteurs infranationaux américains pourraient permettre une réduction des émissions de plus de 50 % d'ici 2035. Cette résilience intérieure constitue un levier stratégique majeur, pourtant souvent sous-estimé dans l'analyse de la diplomatie climatique américaine.

En somme, le second mandat Trump engage les États-Unis dans une politique de rupture assumée, dont le durcissement idéologique et réglementaire affaiblit l'ambition mondiale sans pour autant paralyser totalement l'action climatique. La diplomatie climatique entre dans une phase post-universelle de mise en œuvre des accords internationaux, où les équilibres passent moins par des cadres globaux rigides que par des constellations d'engagements sectoriels, d'alliances politiques et de normes émergentes. La fragmentation occasionnée par la politique américaine représente autant d'obstacles que d'opportunités pour non seulement repenser, mais aussi construire une coopération climatique plus diversifiée. Toutefois, cela repose sur une condition essentielle : la capacité des autres États – petits ou grands, puissants ou non – à tenir la barre en l'absence d'un leadership américain constant. Une nouvelle architecture diplomatique est en train d'émerger : moins hiérarchique, plus dispersée, mais non moins stratégique pour un enjeu qui s'avère chaque jour plus préoccupant.

Les États-Unis, l'UNESCO et les enjeux numériques : un terrain commun avec l'Europe ?

Emmanuelle BARDET

PhD Candidate en politique internationale et diplomatie au Centre d'études diplomatiques et stratégiques. Sujet de recherche : Les États-Unis et l'UNESCO

Depuis sa création en 1945, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'est imposée comme un acteur central de la coopération intellectuelle internationale et du dialogue interculturel. Portée dès l'origine par des États européens désireux de reconstruire un ordre international fondé sur la paix, l'organisation avait pour ambition initiale de reconstruire non seulement les infrastructures détruites par la guerre, mais aussi les esprits, en promouvant le savoir, la culture et la compréhension mutuelle. Toutefois, la relation entre les États-Unis – membre fondateur et longtemps principal contributeur financier – et l'UNESCO s'est révélée instable, ponctuée de retraits (1984, 2017) et de réintégrations (2003, 2023), reflet de tensions géopolitiques et d'intérêts fluctuants. Parallèlement, le mandat de l'UNESCO s'est élargi pour intégrer les défis contemporains, au premier rang desquels figurent désormais ceux induits par la révolution numérique.

Aujourd'hui, dans un contexte d'instabilité et de recomposition des rapports de force globaux, marqué par le retour puis l'annonce du retrait des États-Unis au sein de l'UNESCO et la montée en puissance des enjeux technologiques – Intelligence Artificielle (IA), régulation des plateformes numériques, souveraineté des données – Washington et Bruxelles affirment chacun leur vision du numérique.

Dès lors, une question centrale se pose : l'UNESCO peut-elle, à travers ses initiatives en matière d'éthique de l'IA, constituer un espace de convergence entre les États-Unis d'Amérique et l'Europe ?

Les États-Unis et l'UNESCO : un engagement à géométrie variable

L'histoire des relations entre les États-Unis et l'UNESCO témoigne d'une approche pragmatique, guidée davantage par des considérations stratégiques que par un engagement constant envers les principes du multilatéralisme. Depuis la

fondation de l'UNESCO, les États-Unis ont joué un rôle clé au sein de l'organisation. En tant que puissance mondiale et principaux contributeurs financiers (22% du budget de l'UNESCO), les États-Unis ont exercé une influence déterminante.

Cependant, leur relation avec l'UNESCO a été marquée par des hauts et des bas, avec des retraits, suivis de réintégrations. Ces changements d'attitude reflètent non seulement des tensions géopolitiques, notamment en lien avec la question israélo-palestinienne, mais aussi des stratégies diplomatiques. En 1984, sous la présidence de Ronald Reagan, les États-Unis quittent l'organisation, qu'ils accusent de mauvaise gestion, de corruption et surtout d'être biaisée et anti-occidentale, car influencée par l'idéologie soviétique dans un contexte de Guerre froide. Ce retrait est suivi de celui du Royaume-Uni en 1985 qui finit par revenir en 1997. En 2011, les États-Unis réduisent leur financement, sans pour autant officialiser leur retrait, lorsque la Palestine est admise comme membre à part entière. En vertu de lois américaines datant des années 90 interdisant le financement de toute organisation internationale reconnaissant un État palestinien, Washington gèle alors sa contribution financière, paralysant ainsi plusieurs programmes de l'UNESCO, et perd son droit de vote en 2013, avant de se retirer officiellement en 2017 sous Donald Trump, dans une logique plus large de repli unilatéraliste.





Ces périodes de retrait ont toutefois été entrecoupées de retours stratégiques. En 2003, sous la présidence de Georges W. Bush, les États-Unis réintègrent l'UNESCO, décision motivée à la fois par les réformes entreprises par le Directeur général Koïchiro Matsuura depuis son élection en 1999, et par une stratégie plus large de Washington visant à restaurer son image sur la scène internationale en réaffirmant son attachement au multilatéralisme dans un contexte géopolitique tendu lié à la guerre en Irak.

Deux décennies plus tard, en 2023, l'administration Biden officialise un nouveau retour marqué par la nécessité de reprendre leur place afin de contrer l'influence grandissante de la Chine depuis le retrait des États-Unis, notamment sur les questions liées à l'IA et à l'éducation.

L'UNESCO et les enjeux numériques

Dans un contexte de transformation numérique accélérée touchant l'ensemble des secteurs de la société, l'UNESCO s'est imposée comme un acteur de référence dans la définition de normes éthiques internationales, notamment dans les domaines de l'IA et de l'accès équitable aux technologies numériques. L'adoption, en novembre 2021, de la *Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle* a marqué un tournant majeur dans la gouvernance mondiale du numérique. Fruit d'un consensus entre les 193 États membres, ce texte constitue le premier cadre normatif global spécifiquement consacré à l'encadrement éthique de l'IA et promeut le développement technologique fondé sur des principes universellement reconnus : transparence algorithmique, responsabilité des concepteurs, inclusion, non-discrimination et respect

des droits humains fondamentaux. D'après l'UNESCO, à la mi-mai 2024, plus de soixante pays avaient déjà intégré ces principes dans leurs cadres institutionnels et réglementaires, illustrant ainsi la portée concrète et l'influence de l'UNESCO dans ce domaine stratégique. Cette dynamique s'est renforcée à travers la mise en œuvre de plusieurs initiatives complémentaires, parmi lesquelles le lancement de l'observatoire mondial sur l'éthique et la gouvernance de l'IA en 2024, une plateforme novatrice destinée à promouvoir le partage des connaissances, d'expertises et de bonnes pratiques dans le domaine de la gouvernance éthique de l'IA. À cela s'ajoute la publication du rapport *Artificial Intelligence and Education : Guidance for Policy-makers*, visant à renforcer la capacité des décideurs publics à intégrer l'IA dans les systèmes éducatifs, tout en assurant une approche éthique, inclusive et adaptée aux réalités nationales.

L'UNESCO comme terrain d'entente transatlantique ? Entre convergences et lignes de fracture

Les États-Unis et les États membres européens occupent une place prépondérante au sein de l'UNESCO, tant par leur poids financier que par leur leadership en matière de politiques publiques et leur participation active aux programmes de l'Organisation. Les États-Unis restent le premier contributeur financier au budget total de l'UNESCO. L'UE en tant que bloc se positionne au neuvième rang, avec l'Italie, la France et l'Allemagne occupant respectivement les quatrième, sixième et septième places. De plus, selon l'UNESCO, 90% des ressources en ligne destinées à l'enseignement supérieur sont produites par l'UE ou l'Amérique du Nord, ce qui reflète une hégémonie occidentale dans la production des savoirs et la définition des standards éducatifs numériques à l'échelle mondiale.

Bien que les États-Unis et l'Europe partagent des objectifs et intérêts communs — notamment la préservation culturelle, les technologies émergentes et la promotion de l'enseignement de l'Holocauste et des génocides— les visions de Washington et Bruxelles en matière de régulations et de souveraineté technologique demeurent profondément divergentes. Sur le plan de la régulation de l'IA, l'UE poursuit une politique de maîtrise et d'encadrement des grandes entreprises



technologiques, notamment les GAFAM, en adoptant une démarche législative rigoureuse, incarnée par le RGPD et l'AI Act, qui vise à encadrer strictement le développement technologique en plaçant la protection des citoyens au cœur du processus.

Les États-Unis, soucieux de préserver la compétitivité de leurs champions technologiques, adoptent une posture plus défensive vis-à-vis de toute tentative de régulation contraignante à l'échelle internationale. Ils défendent une approche fondée sur l'autorégulation des grandes entreprises technologiques qu'ils considèrent comme des moteurs d'innovation. Cette orientation se reflète dans leur influence au sein de l'UNESCO, où plusieurs grandes entreprises technologiques américaines participent à des groupes de travail ou des initiatives multi-acteurs, sans pour autant être soumises à des obligations normatives contraignantes. En février 2024, les entreprises américaines Microsoft, Salesforce et Mastercard ont formellement accepté d'aligner leurs pratiques sur les principes énoncés dans la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA. Bien que juridiquement non contraignant, cet engagement inclut des actions concrètes telles que les évaluations

de risques et les dispositifs de protection des droits humains. Le secteur privé américain, particulièrement dynamique dans le domaine des technologies éducatives (edtech), joue également un rôle moteur dans la mise en œuvre de partenariats avec l'UNESCO, notamment en soutien à l'objectif de promouvoir un accès équitable et une éducation de qualité pour tous.

Concernant la souveraineté numérique, les États-Unis continuent de promouvoir un modèle de libre marché, consolidant la domination mondiale de leurs géants technologiques, tandis que l'Europe plaide pour des infrastructures souveraines, comme un cloud européen, afin de garantir l'autonomie stratégique du continent. Ces tensions se prolongent sur la question de la gouvernance d'Internet : les États-Unis défendent un modèle multi stakeholder, basé sur la participation d'acteurs privés, tandis que l'UE privilégie une approche multilatérale, où les États jouent un rôle central, en cohérence avec la vision portée par l'UNESCO. Toutefois, il est aussi important de souligner que l'UE possède un écosystème technologique moins puissant et d'un développement plus limité du secteur de l'IA, comparé à celui observé aux États-Unis et en Chine.



Enfin, si l'UE s'investit activement dans l'institutionnalisation de normes promues par l'UNESCO, comme le témoigne la signature en 2023 d'un accord de partenariat visant à accélérer la mise en œuvre mondiale de la Recommandation sur l'éthique de l'IA, les États-Unis adoptent une approche plus instrumentale de l'organisation. Pour Washington, l'UNESCO reste avant tout un levier d'influence géopolitique, et non un espace de production normative contraignante. L'alternance politique renforce cette ambivalence : là où l'administration Biden soutenait une IA éthique et inclusive, l'administration Trump a levé les garde-fous réglementaires instaurés par l'administration précédente – bien que ces normes étaient déjà non contraignantes, à la différence des normes européennes –, au nom de la compétitivité américaine dans la course technologique mondiale.

Quel avenir pour la coopération transatlantique à l'UNESCO ?

Dans un environnement géopolitique marqué par une instabilité croissante, où les crises et les conflits internationaux se multiplient, l'année 2025 s'annonce comme un moment charnière pour l'UNESCO, qui célébrera alors son 80^e anniversaire. Cette échéance intervient dans un contexte particulièrement sensible, avec l'annonce du troisième retrait des États-Unis de l'UNESCO et l'élection du prochain directeur général de l'organisation. Ces dynamiques, à la fois politique et institutionnelle, sont susceptibles de reconfigurer les équilibres internes de l'UNESCO et d'orienter durablement ses priorités stratégiques.

Dans ce contexte, l'avenir de la coopération transatlantique à l'UNESCO se trouve à un tournant. Plusieurs dynamiques complexes, tant internes qu'externes, mettent à l'épreuve la solidité et la portée de cette coopération au sein de l'UNESCO.

1. Le troisième retrait américain

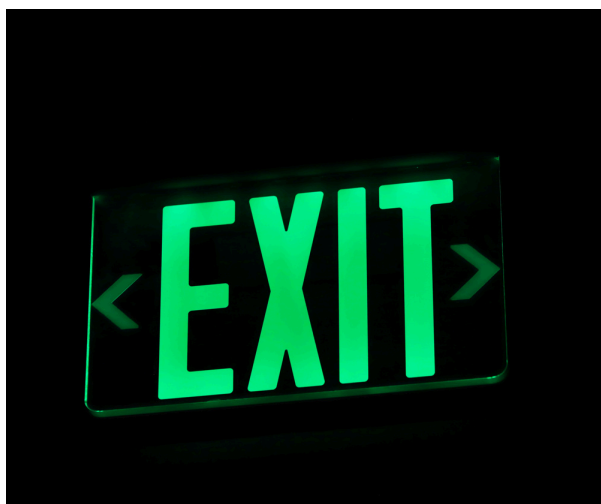
L'annonce du retrait des États-Unis de l'UNESCO, le 22 juillet 2025, n'a guère constitué une surprise. Conformément à l'*Executive Order 14199*, l'administration Trump avait initié en février 2025 un réexamen stratégique de l'appartenance des États-Unis aux organisations internationales, dont l'UNESCO. Dans une décision rappelant le retrait de 2017, le président Donald Trump a une nouvelle fois justifié cette sortie par des désaccords persistants : tensions récurrentes autour de l'admission de la Palestine en tant qu'État membre, l'orientation de l'UNESCO perçue comme « anti-Israélienne » et trop favorable à la Chine, ainsi que son engagement en faveur de causes jugées « clivantes » et incompatibles avec la politique étrangère « *America First* ».

La question budgétaire constitue également un facteur de tension. Alors que les États membres européens sont renommés pour la constance de leur contribution financière à l'UNESCO, les États-Unis ont historiquement conditionné leur contribution à la défense de leurs intérêts stratégiques et demeurent réticents à soutenir des initiatives qu'ils perçoivent comme contraires à ces dernières, ce qui compromet leur implication durable au sein de l'organisation. La réintégration des États-Unis à l'UNESCO, amorcée par le gouvernement Biden, n'a été rendue possible qu'à la suite d'un compromis budgétaire adopté par le Congrès en décembre 2022. Ce dernier a permis de lever les obstacles législatifs interdisant jusqu'alors la reprise des contributions financières américaines à l'organisation. Un plan de remboursement progressifs a été lancé afin d'épurer une dette estimée à 619 millions de dollars, un montant dépassant le budget annuel de l'UNESCO (534 millions de dollars).

L'annonce des États-Unis de quitter l'UNESCO pour la troisième fois envoie un signal fort de désengagement vis-à-vis du multilatéralisme, à un moment où l'UNESCO est un forum clé pour les questions technologiques et éthiques liées à l'IA. D'après Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO, l'Organisation avait, toutefois, anticipé ce scénario en diversifiant ses sources de financement et en engageant d'importantes réformes structurelles afin que la contribution américaine ne puisse représenter que 8% du budget total de l'UNESCO. Néanmoins, le retrait américain portera un double préjudice à l'organisation, à la fois financier et symbolique, et risque d'affaiblir la coopération transatlantique, déjà mise à l'épreuve par des divergences stratégiques, notamment sur les questions de politiques éducatives et de régulation numérique.

Par ailleurs, la participation des États-Unis aux différentes conventions de l'UNESCO fait l'objet d'un examen, avec une décision attendue après le 5 août, laquelle aura un impact sur leur rôle et leurs contributions au sein de l'UNESCO. Il convient de souligner que, même si un État n'est plus membre de l'UNESCO, il peut continuer à être partie à certaines conventions de l'organisation. En effet, ces conventions bénéficient d'une autonomie juridique et sont distinctes de l'Acte constitutif de l'UNESCO.

Toutefois, ce retrait ne prendra effet que le 31 décembre 2026. D'ici là, les États-Unis conservent leur statut d'État membre à part entière de l'UNESCO, avec l'ensemble des droits et obligations que cela implique. Cette période transitoire offre donc une fenêtre d'opportunité de maintenir, voire renforcer, une coopération transatlantique sur des dossiers d'intérêt commun, non conflictuels pour Washington.



2. Une alliance pragmatique face à la Chine ?

Depuis le second retrait des États-Unis de l'UNESCO, la Chine est devenue l'un des principaux contributeurs au budget de l'organisation, tout en multipliant les initiatives visant à affirmer son leadership notamment dans les domaines normatifs liés à l'éducation, à la culture et au numérique. L'un des épisodes les plus révélateurs de cette offensive normative a été la tentative de relocalisation du Bureau International de l'Éducation (BIE) – un institut historique de l'UNESCO, basé à Genève, spécialisé dans le développement des contenus, méthodes et structures d'éducation – vers le territoire chinois. Cette proposition portée par la diplomatie de Pékin a été fortement rejetée par plusieurs États, notamment européens, qui y ont vu une tentative de prise de contrôle symbolique et stratégique d'un centre essentiel de production de normes en matière de politiques éducatives mondiales. De plus, la Chine chercherait également à renforcer une coopération entre l'UNESCO et son initiative phare, la *Belt and Road Initiative* (BRI).

Face à une montée en puissance normative de la Chine, les États-Unis et l'UE pourraient être amenés à renforcer leur coopération au sein de l'UNESCO, notamment dans le champ numérique, pour contenir l'expansion du modèle de gouvernance technologique chinois. Cependant, bien que les États-Unis demeurent un partenaire stratégique pour l'Europe, un sentiment de méfiance persiste vis-à-vis de l'administration Trump, d'autant plus que le rôle futur des États-Unis à l'UNESCO sera considérablement réduit. Le retrait américain entraînera inévitablement une reconfiguration des équilibres et des alliances internes au sein de l'UNESCO, ouvrant la voie à une influence accrue de la Chine. Certains États européens, notamment la France, ont d'ores et déjà exprimé leur volonté de renforcer leur engagement afin de combler le vide que laisseront les États-Unis dès 2027.

Par ailleurs, la Chine constitue pour l'UE un partenaire économique et commercial important, mais également un « concurrent et rival systémique », soulignant ainsi la complexité d'une relation marquée à la fois par l'interdépendance commerciale et par des tensions géopolitiques croissantes.

3. L'élection du prochain directeur général de l'UNESCO

La question de l'engagement des grandes puissances au sein de l'UNESCO prend également une résonance particulière à l'approche de l'élection du prochain Directeur Général de l'UNESCO, prévue pour le mandat 2025-2029. Trois personnalités issues des Suds émergent dans cette course à la succession :

Khaled El-Enany, ancien ministre égyptien du Tourisme et des Antiquités, est le candidat du groupe arabe.

Gabriela Ramos (Mexique) Sous-Directrice générale pour les sciences sociales et humaines de l'UNESCO. Reconnue en 2024 comme AI Policy

leader par le Center for IA and Digital Policy, elle a joué un rôle central dans plusieurs initiatives majeures de l'UNESCO, telles que la Recommandation sur l'éthique de l'IA, la Readiness Assessment Methodology ou encore le programme Women 4 Ethical AI.

Firmin Edouard Matoko, diplomate chevronné et Sous-directeur général du Secteur pour la Priorité Afrique et les Relations extérieures de l'UNESCO. Originaire de la République du Congo, il incarne une candidature portée par les États africains. Il se distingue par un engagement de longue date en faveur de l'équité éducative, du dialogue interculturel et du développement durable, en particulier dans les pays du Sud.

En définitive, bien que l'approche des États-Unis et l'UE diverge en matière de régulation numérique, l'UNESCO peut néanmoins constituer un espace de convergence possible sur des enjeux ciblés, tels que l'éthique de l'IA ou la réduction de la fracture numérique mondiale. La mise en œuvre de la Recommandation sur l'éthique de l'IA et les efforts conjoints en matière d'éducation numérique illustrent le potentiel d'une coopération transatlantique fondée sur des valeurs démocratiques partagées.

Toutefois, l'annonce du retrait des États-Unis jette une ombre sur la durabilité de cette dynamique : tant que Washington conditionne son engagement multilatéral à ses intérêts géopolitiques, toute avancée d'un socle normatif commun restera fragile. L'UNESCO se trouve ainsi à la croisée des chemins, entre forum de dialogue constructif et théâtre de rivalités stratégiques.

Source : Données extraites des archives de l'UNESCO

Les Principaux contributeurs au budget ordinaire de l'UNESCO (1984 -2025)

Période	Principaux contributeurs au budget ordinaire de l'UNESCO (part estimée du budget en %)
Avant 1984	<ol style="list-style-type: none"> 1. États-Unis d'Amérique (≈25%) 2. Japon (≈11-13%) 3. Allemagne de l'Ouest (≈7-8%) 4. France (≈6-7%) 5. Royaume-Uni (≈5-6%)
1984-2003* (1^{er} retrait américain)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Japon (≈15-22%) 2. Allemagne (≈8-13%) 3. France (≈6-7%) 4. Italie (≈5-6%) 5. Canada (≈3%) <p>*à partir de 1997 et jusqu'en 2003, en réintégrant l'UNESCO, le Royaume-Uni devient le quatrième plus important contributeur (environ 5-7%)</p>
2003-2011 (1^{er} retour des États-Unis)	<ol style="list-style-type: none"> 1. États-Unis d'Amérique (≈22%) 2. Japon (≈16%) 3. Allemagne (≈8%) 4. Royaume-Uni (≈6,6%) 5. France (≈6%)
2011-2017 (Suspension du financement américain)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Japon (≈10%) 2. Allemagne (≈8%) 3. France (≈6%) 4. Royaume-Uni (≈5%) 5. Chine (≈5%)
2017-2023 (2^{ème} retrait américain)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chine (≈15-20%) 2. Japon (≈10-11%) 3. Allemagne (≈8%) 4. Royaume-Uni (≈6%) 5. France (≈6%)
2023-2025 (2^{ème} retour américain)	<ol style="list-style-type: none"> 1. États-Unis d'Amérique (≈22%) 2. Chine (≈20%) 3. Japon (≈7%) 4. Allemagne (≈6%) 5. Royaume-Uni (≈4%)

Note : Les classements relatifs aux contributions volontaires, au Fonds du patrimoine mondial ou à d'autres fonds fiduciaires sont distincts et ne sont pas inclus ici.

Donald Trump : une rupture avec le *soft power* américain ?

Camille DENIS

Directeur du département des études transversales de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Le *soft power* est un terme mis en avant par Joseph Nye en 1990 dans son œuvre « *Bound to Lead* ». Ce concept peut revêtir différentes formes, regroupant des éléments notamment culturels ou idéologiques capables d'avoir une influence sur des événements géopolitiques, en opposition au *hard power* incarné par la force militaire ou économique, entre autres.

Peu avant sa disparition en mai 2025, Joseph Nye avait détaillé pourquoi, selon lui, le nationalisme « exclusif » mis en place par Donald Trump et illustré par le slogan « *America First* », pouvait s'avérer être une stratégie difficilement compatible avec le concept de *soft power*[1].

De fait, ces deux mots : « *America First* » se sont mués, durant les deux campagnes de Donald Trump, en un véritable hymne permettant de mettre lumière la volonté du président américain à défendre avant tout les intérêts politiques, économiques, sécuritaires, diplomatiques, voire même culturels de Washington, favorisant particulièrement une idéologie unilatérale par rapport à une logique multilatérale. Cette stratégie a ainsi pu avoir un impact sur l'attractivité américaine à une échelle mondiale.

En effet, selon Joseph Nye, Donald Trump avait pu, dès son premier mandat, écorner le *soft power* américain du fait de sa politique étrangère largement unilatérale et nationaliste. Pour mettre cela en exergue, il est possible d'évoquer le souhait du président, en janvier 2017, de retirer les États-Unis du Partenariat transpacifique, ou encore, en juin 2017, le retrait des États-Unis de l'accord de Paris sur le climat.

En octobre de la même année, Washington avait annoncé son retrait de l'UNESCO, l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Cette logique de sortie d'accords multilatéraux s'est poursuivie en mai 2018, avec le retrait des États-Unis par le président américain de l'accord de Vienne sur le nucléaire iranien.

Si ces différentes décisions unilatérales ont eu pour effet immédiat une certaine rupture des États-Unis vis-à-vis d'une vision plus multilatérale prônée par le prédécesseur de Donald Trump, Barack Obama, cela a également pu impacter le *soft power* américain.

En effet, selon Joseph Nye, les États-Unis ont perdu en attractivité durant le premier mandat Trump, et selon lui, cela devrait se poursuivre durant son second mandat.





Dès le jour de sa deuxième investiture, Donald Trump avait en effet signé plusieurs décrets présidentiels, actant notamment la sortie des États-Unis de l'accord de Paris sur le climat, mais également de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), mettant ainsi l'accent sur l'unilatéralisme et s'éloignant de facto, dans une certaine mesure, du plurilatéralisme.

De nouvelles décisions, telles que son souhait de taxer à 100% les films américains produits en dehors des États-Unis, ou encore le fait qu'il souhaite interdire à l'université d'Harvard d'accueillir des étudiants étrangers, ont également été perçus comme des éléments pouvant freiner le soft power américain.

Le président Trump a, il est vrai, davantage recours au hard power, comme l'illustre sa politique de guerre commerciale qu'il mène actuellement à une échelle internationale.

Néanmoins, si le soft power américain pourrait perdre en rayonnement à court terme, l'impact de la présidence Trump à long terme reste à relativiser dans la mesure où, contrairement aux instruments du hard power, de nombreux éléments relevant du soft power, à l'instar du cinéma hollywoodien, conservent une certaine forme d'indépendance vis-à-vis du gouvernement américain.

Dans cette même idée, McDonald's compte près de 43.000 enseignes au niveau mondial, 37.000 pour Subway et 32.000 pour KFC. Les films d'Hollywood continuent de réaliser des scores très hauts au box-office mondial. Des chanteuses ou chanteurs américains tels que Taylor Swift, artiste ayant vendu le plus d'albums au monde en 2022, 2023 et 2024, continuent de se produire à l'international, rassemblant à elle seule 180.000 personnes lors de ses quatre jours de concert à Paris en 2024.

Ainsi, si la politique menée par Donald Trump semble relativement peu se reposer sur le soft power américain, ce dernier devrait savoir, du moins à court et moyen terme, faire preuve de résilience.

bibliographie

Nye, J. (2025, 8 mars). Trump and the end of American soft power. Financial Times.

Et si l'OTAN se fragmentait ? Fondements politiques, stratégiques et institutionnels et lignes de fracture actuelles de l'OTAN

Youssef EL HAMDOUNI

Professeur de relations internationales et sciences politiques, laboratoire d'études et de recherches juridiques, politiques et de développement, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Tétouan

L'Alliance atlantique à l'épreuve du XXI^e siècle : permanences, tensions et incertitudes stratégiques

Depuis sa création lors de la conférence de Washington le 04 Avril 1949, à la suite d'une deuxième guerre mondiale dévastatrice, et dans un contexte mondial effervescent marqué par la montée en croissance de la tension entre les puissances occidentales et l'Union soviétique, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) s'est imposée comme le noyau dur de la politique de sécurité collective transatlantique. Elle s'est constituée autour d'un commun idéologique partagé -la défense du modèle occidental libéral face à la menace communiste- et d'un co-engagement stratégique et militaire mutuel concrétisé par l'article 5 de son traité constitutif.

Créée par douze Etats fondateurs, l'OTAN n'a cessé de s'élargir au fil des décennies pour atteindre 32 membres en 2024. Ce processus d'élargissement, par vagues successives et intermittentes, n'était pas seulement exacerbé par une volonté d'expansion géographique, mais aussi par souci de repositionnement géostratégique, pour défendre au mieux les intérêts de ses membres face à la menace communiste, dans une Europe considérée à l'époque comme l'échiquier d'affrontement direct soviétique et occidental.

Ce mouvement d'expansion, qui a culminé avec l'intégration de pays d'Europe centrale et orientale après la Guerre froide, a cependant contribué à faire émerger des tensions internes de plus en plus visibles. La fin du bipolarisme, l'affirmation d'intérêts stratégiques divergents entre les États-Unis et plusieurs États européens, les frustrations croissantes de pays comme la Turquie, et le

développement d'initiatives européennes visant une autonomie stratégique accrue, posent aujourd'hui la question de la cohésion de l'Alliance. À mesure que de nouvelles recompositions géopolitiques s'esquissent – notamment en lien avec la guerre en Ukraine, la compétition sino-américaine, ou encore la montée des menaces hybrides –, une interrogation de fond s'impose: peut-on encore considérer l'OTAN comme une alliance pérenne, ou sommes-nous en train d'assister aux signes annonciateurs de son éclatement progressif ?

C'est à cette problématique que la présente étude entend répondre, en mobilisant les outils de la prospective stratégique croisés avec ceux de l'analyse des relations internationales. En adoptant une démarche hypothético-déductive, cette analyse propose une exploration des dynamiques de fragmentation internes à l'OTAN, et élabore trois scénarios contrastés à l'horizon 2035-2040 : un scénario de fragmentation douce, marqué par l'émergence d'une OTAN à deux vitesses ; un scénario d'éclatement structurel, où le désengagement de certains membres clés remettrait en cause la viabilité institutionnelle de l'alliance ; et un scénario de reconfiguration fonctionnelle en coalitions ad hoc, dans lequel l'OTAN cesserait d'être une alliance permanente pour devenir un cadre flexible de coopération thématique.



Chaque scénario sera analysé à l'aune de critères déterminants tels que la cohésion politique, l'interopérabilité militaire, la dynamique normative, et les implications stratégiques pour l'Europe.

Partie I. Les fondements et les tensions internes de l'Alliance : entre héritage structurant et lignes de fracture

L'analyse des dynamiques internes de l'OTAN ne saurait faire l'économie d'un retour sur les piliers qui ont assuré sa pérennité depuis 1949. Comprendre les principes fondateurs de l'Alliance permet de mieux appréhender les tensions contemporaines qui, à leur tour, façonnent les incertitudes quant à son avenir. Cette première partie se compose de deux sections : la première examine les fondements politiques, stratégiques et institutionnels de l'OTAN, tandis que la seconde analyse les lignes de fracture actuelles qui affectent la cohésion et l'efficacité de l'Alliance.

Section 1 : Les piliers structurels de l'OTAN : Un socle fondateur en mutation

Les fondements politiques, stratégiques et institutionnels de l'OTAN reposent sur un ensemble de principes structurants qui ont façonné son identité et sa longévité.

Le premier d'entre eux est le principe de la sécurité collective, incarné par l'article 5 du traité de Washington, selon lequel une attaque contre un membre est considérée comme une attaque contre

tous. Ce mécanisme, central durant la Guerre froide, n'a été activé qu'une seule fois, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, illustrant sa dimension plus symbolique que systématique. Il incarne néanmoins une logique politique essentielle : celle d'un engagement solidaire, fondé sur la dissuasion et la garantie de protection mutuelle. La crédibilité de ce principe repose sur la perception de sa mise en œuvre potentielle, qui renforce la posture défensive de l'Alliance et dissuade toute agression extérieure. La sécurité collective est ainsi au cœur de l'identité otanienne : elle permet non seulement de mutualiser les risques, mais aussi de maintenir un cadre stable de coopération sécuritaire entre États membres aux capacités militaires et aux intérêts parfois divergents. Toutefois, cette solidarité théorique est aujourd'hui remise en question par des dynamiques différenciées d'engagement militaire et par une asymétrie des capacités, ce qui affaiblit le caractère automatique du mécanisme.

Le deuxième fondement structurant de l'Alliance atlantique repose sur le leadership des États-Unis, qui s'exerce de manière transversale, à la fois sur les plans stratégique, financier, logistique et opérationnel. Dès la création de l'OTAN en 1949, les États-Unis ont imposé leur empreinte en définissant les grandes orientations doctrinales de l'Alliance, en particulier sa fonction de dissuasion face à l'Union soviétique. Au fil des décennies, ce rôle de direction s'est affirmé, consolidé, puis adapté aux reconfigurations géopolitiques successives, allant de la gestion des conflits des Balkans à la guerre contre le terrorisme, jusqu'à la réaffirmation contemporaine d'une posture de défense collective centrée sur la Russie comme menace stratégique et la Chine comme défi systémique. En tant qu'architecte des concepts stratégiques successifs, les États-Unis ont conservé une position hégémonique dans la définition des priorités opérationnelles de l'Alliance.

Ce leadership s'incarne également à travers une domination financière écrasante. Les États-Unis assurent à eux seuls près de 70 % des dépenses militaires totales de l'OTAN, une situation qui leur confère une capacité inégalée à fixer les termes du débat stratégique et à conditionner l'évolution capacitaire des autres membres. Grâce à ce poids budgétaire, Washington conserve une avance technologique considérable dans des domaines clés : renseignement, défense antimissile, capacités cyber, espace militaire, projection de puissance.

Cette supériorité matérielle permet aux États-Unis d'assurer la fourniture d'équipements critiques, de systèmes d'interopérabilité et de moyens logistiques de grande envergure qui renforcent la dépendance fonctionnelle de leurs alliés européens.

La domination américaine se manifeste également dans l'architecture opérationnelle de l'Alliance. Les postes clés, notamment celui de commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), sont systématiquement occupés par des officiers américains. Lors des interventions extérieures majeures de l'OTAN, qu'il s'agisse de l'Afghanistan, de la Libye ou du déploiement de forces en Europe de l'Est, la logistique, la chaîne de commandement, les capacités de frappe de précision et les dispositifs de renseignement ont largement reposé sur les forces et les infrastructures américaines. Cette centralité rend l'autonomie des alliés presque théorique en cas de désengagement partiel ou total de Washington.

Cependant, cette prépondérance, longtemps considérée comme la colonne vertébrale de la sécurité transatlantique, suscite aujourd'hui une forme de lassitude et de méfiance croissante, notamment au sein de plusieurs pays européens. La dépendance stratégique qu'elle induit devient un sujet de friction, en particulier lorsqu'elle est associée à une pression politique américaine sur les dépenses militaires des alliés ou à des changements imprévisibles de cap diplomatique. Cela fut le cas sous la première présidence Trump, et la problématique est à nouveau sous les projecteurs en 2025. L'Europe peine à concilier son ancrage otanien avec son ambition de souveraineté stratégique, d'autant que ses tentatives d'affirmation autonome, comme la Coopération structurée permanente (CSP) ou la Boussole stratégique, restent marginales face à la réalité des moyens déployés par les États-Unis.

Le leadership américain apparaît ainsi ambivalent : indispensable au bon fonctionnement de l'Alliance, il en constitue également un facteur de déséquilibre et de dépendance prolongée. Plusieurs voix en Europe, notamment en France, dénoncent cette asymétrie comme un obstacle à l'émergence d'une véritable capacité de décision souveraine. Dans ce contexte, le leadership américain, tout en demeurant l'un des piliers indiscutables de l'Alliance, alimente une frustration stratégique croissante. Cette dernière pourrait devenir une faille de

cohésion si elle n'est pas accompagnée d'un rééquilibrage progressif entre les deux rives de l'Atlantique. C'est donc autour de cette dialectique entre stabilité garantie et dépendance subie que se joue l'avenir du rôle des États-Unis au sein de l'OTAN.

Un autre pilier fondamental de la cohésion et de la longévité de l'OTAN réside dans sa capacité à garantir une interopérabilité militaire poussée entre des forces armées très hétérogènes, ainsi qu'une intégration institutionnelle robuste. Dans un espace transatlantique marqué par la diversité des cultures stratégiques, des doctrines militaires et des niveaux technologiques, l'Alliance a très tôt mis en place des mécanismes permettant l'harmonisation des pratiques, des équipements et des procédures opérationnelles. Cette interopérabilité repose notamment sur l'élaboration de standards techniques (STANAGs), l'adoption de doctrines communes d'engagement, et une formation conjointe à travers des manœuvres militaires régulières et des échanges permanents d'expertise. Elle constitue un facteur de cohérence tactique et stratégique qui permet aux forces alliées de coopérer efficacement sur le terrain, malgré les différences capacitaires et linguistiques.

Sur le plan institutionnel, l'OTAN s'est dotée d'une architecture décisionnelle et organisationnelle dense, avec des organes permanents tels que le Conseil de l'Atlantique Nord, le Comité militaire, ou encore le Secrétariat international. Cette structure permet une coordination constante entre les États membres, tout en assurant un équilibre délicat entre l'expression des souverainetés nationales et la recherche de consensus collectif. Le fonctionnement au consensus, bien qu'il puisse ralentir les processus décisionnels, garantit une forme d'unité politique autour des grandes orientations stratégiques. Il constitue un socle de légitimité interne, où chaque membre, quelle que soit sa taille ou sa puissance, conserve un droit de regard égal sur les décisions les plus sensibles.

L'interopérabilité ne se limite pas à des aspects techniques ou organisationnels. Elle est également un vecteur de culture stratégique commune, progressivement façonnée par des décennies de coopération au sein de l'Alliance. Les officiers des pays membres sont formés ensemble dans les académies de l'OTAN, travaillent dans des structures intégrées, et partagent des références

doctrinales similaires. Cette socialisation atlantique contribue à forger un esprit de corps qui transcende les particularismes nationaux, en particulier chez les élites militaires et diplomatiques. Elle facilite également la constitution de coalitions ad hoc sous bannière OTAN, comme ce fut le cas lors des opérations au Kosovo, en Afghanistan ou plus récemment dans les missions de formation en Irak.

Toutefois, cette intégration institutionnelle et militaire se heurte aujourd'hui à de nouveaux défis. La montée en puissance de technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, les drones autonomes ou les capacités cyber, accentue les écarts entre les membres les plus avancés et ceux dont les armées restent faiblement numérisées. Cette asymétrie technologique menace la cohérence opérationnelle de l'ensemble et crée un risque d'exclusion fonctionnelle de certains alliés. Par ailleurs, les divergences croissantes sur les priorités géostratégiques - entre ceux qui privilégient la défense du flanc est, ceux qui regardent vers le sud, et ceux qui souhaitent recentrer leur effort sur la souveraineté nationale - compliquent l'élaboration d'une doctrine commune crédible.

L'OTAN doit également faire face à une crise de confiance entre ses membres, alimentée par des perceptions différenciées de la menace, des divergences sur la place des interventions extérieures et un questionnement sur le respect de l'unité politique dans les situations de désaccord profond. Si les structures intégrées permettent encore une coopération fonctionnelle, elles ne suffisent plus à masquer les fissures politiques qui s'expriment dans les choix nationaux, comme en témoignent les obstructions répétées de certains États dans les processus d'élargissement ou de planification stratégique. L'interopérabilité, qui fut longtemps un facteur d'unité, risque ainsi de devenir un révélateur des déséquilibres structurels de l'Alliance, à moins qu'elle ne soit repensée à l'aune de nouvelles solidarités, plus souples et différenciées, dans un esprit de modularité stratégique.

L'un des tournants les plus significatifs de l'histoire de l'OTAN réside dans sa transformation doctrinale et géographique après la fin de la Guerre froide. Conçue initialement comme une alliance défensive limitée à la protection territoriale de l'Europe occidentale face à la menace

soviétique, l'OTAN a progressivement élargi son périmètre d'action, tant sur le plan spatial que fonctionnel. Cette extension géographique, amorcée dès les années 1990 avec l'élargissement à de nouveaux membres d'Europe centrale et orientale, a été accompagnée d'une redéfinition de ses missions vers des engagements dits « hors zone », bien au-delà de ses frontières historiques. Elle témoigne de la volonté de l'Alliance de rester pertinente dans un environnement stratégique globalisé, caractérisé par des menaces diffuses, transnationales et souvent asymétriques.

Les interventions au Kosovo (1999), en Afghanistan (à partir de 2003), en Libye (2011), ou encore les missions de stabilisation en Irak, illustrent cette mue opérée par l'OTAN d'une alliance strictement défensive vers un acteur de gestion de crises internationales. Cette mutation s'est traduite par l'adoption de nouveaux concepts stratégiques, notamment celui de « sécurité coopérative » ou de « défense proactive », dans lesquels la prévention des conflits, la stabilisation post-conflit et la projection de puissance sont devenues des fonctions essentielles. L'Alliance s'est ainsi dotée de capacités de déploiement rapide, d'une Force de réaction (NRF) et de cadres de partenariat étendus, tels que le Partenariat pour la paix ou le dialogue méditerranéen, qui visent à intégrer dans son orbite des pays tiers, partenaires mais non membres.

Cette dynamique d'expansion a conféré à l'OTAN une dimension politique accrue, renforçant sa centralité dans l'architecture de sécurité euro-atlantique. Toutefois, elle a également généré des tensions internes et des interrogations sur la légitimité, la cohérence et la soutenabilité de cette trajectoire. L'élargissement progressif vers l'est a ravivé les inquiétudes sécuritaires de la Russie, nourrissant la logique poutinienne de confrontation dont l'Ukraine constitue aujourd'hui l'un des épicoques. La projection hors zone a aussi révélé les limites opérationnelles et politiques de l'Alliance : l'engagement en Afghanistan, malgré deux décennies de présence, s'est soldé par un retrait précipité en 2021, sans garantie durable de stabilité. Cette expérience a laissé un goût d'inachèvement et a ravivé les débats sur la finalité même des interventions otaniennes hors de son espace d'origine.

Par ailleurs, cette extension a exacerbé des tensions entre les membres quant à la répartition des responsabilités et des charges. Les États-Unis ont souvent été les premiers contributeurs en hommes, en matériel et en financement lors des opérations majeures, renforçant leur position de leader mais aussi les critiques quant à une asymétrie croissante d'engagement. Les membres européens, de leur côté, oscillent entre volontarisme ponctuel et réticences politiques, selon leurs priorités nationales et la pression de leurs opinions publiques. Cette variabilité dans la volonté d'intervention remet en cause la cohérence stratégique du collectif et fragilise le principe même de solidarité, censé guider l'action de l'Alliance.

Enfin, cette transformation continue suscite une forme d'épuisement capacitaire et doctrinal. La diversification des missions, la complexité des menaces hybrides, et l'obligation d'adapter en permanence doctrines, équipements et formations pèsent lourdement sur les ressources nationales et sur la clarté des objectifs stratégiques de l'OTAN. À mesure que l'Alliance élargit son spectre d'action, elle voit s'approfondir les divergences internes sur ses priorités, ses zones d'intérêt et sa raison d'être. Ce paradoxe - d'une alliance globalisée mais politiquement fragmentée - constitue l'un des défis majeurs pour sa pérennité dans un monde en recomposition.

Ainsi, les fondements historiques de l'OTAN - sécurité collective, leadership américain, interopérabilité institutionnelle et extension géographique - ont forgé une alliance solide, adaptable et influente dans l'architecture de sécurité euro-atlantique. Toutefois, ces mêmes piliers, en se transformant ou en se déséquilibrant, sont aujourd'hui à l'origine de tensions croissantes. Le socle qui a assuré la cohésion de l'Alliance se fissure progressivement sous l'effet de divergences politiques, de stratégies nationales hétérogènes et de défis nouveaux. C'est dans cette perspective que s'impose l'analyse des lignes de fracture contemporaines, révélatrices des dynamiques de fragmentation qui pourraient, à terme, compromettre l'unité et l'efficacité de l'OTAN.

Section 2 : Lignes de fracture contemporaines - Vers une fragmentation progressive ?

La force d'une alliance ne se mesure pas seulement à sa puissance militaire ou à sa longévité institutionnelle, mais aussi à sa capacité à gérer les dissensions internes qui l'habitent. L'OTAN, en dépit de ses acquis historiques, traverse aujourd'hui une période marquée par une série de fractures géopolitiques, politiques et stratégiques qui fragilisent sa cohésion. Ces lignes de faille, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles, révèlent des divergences profondes entre les membres et interrogent les fondements mêmes de la solidarité atlantique.

L'un des clivages les plus significatifs réside dans les divergences transatlantiques entre les États-Unis et les pays européens, qui se sont exacerbées au fil des changements d'administration américaine. Le passage brutal d'un multilatéralisme relatif sous Barack Obama à l'unilatéralisme assumé de Donald Trump a profondément ébranlé la confiance entre alliés. Le ton souvent hostile de Trump à l'égard de l'OTAN - qualifiée de « dépassée » - a nourri des doutes existentiels sur la permanence de la garantie sécuritaire américaine. Son insistance répétée sur le partage du fardeau (*burden sharing*), reprochant aux Européens de « profiter » du parapluie américain sans y contribuer équitablement, a mis en lumière une réalité longtemps tue : le déséquilibre chronique entre les dépenses de défense des États-Unis et celles des Européens. Si Joe Biden a tenté de restaurer le dialogue transatlantique, en affirmant que « l'Amérique est de retour », la pression demeure forte sur les alliés pour qu'ils atteignent - voire dépassent - le seuil symbolique des 2 % du PIB consacrés à la défense. Les engagements pris lors du Sommet de La Haye en juin 2025 (3,5% du PIB consacré à la défense *stricto sensu* plus 1,5% à la résilience et aux infrastructures) illustrent clairement le déséquilibre structurel, aggravé par la conjoncture, des rapports de force entre Alliés. Cette exigence comptable, perçue comme une imposition unilatérale, a pu renforcer un sentiment de subordination, particulièrement en France et en Allemagne. L'épisode de l'alliance AUKUS, en 2021, a cristallisé ce malaise : en annonçant un pacte stratégique avec l'Australie et le Royaume-Uni sans consultation préalable de ses partenaires européens - et en torpillant au passage un contrat de sous-marins français -, Washington a envoyé un signal fort sur la hiérarchie des priorités et la place de l'Europe dans sa stratégie indo-pacifique.

Loin d'être un simple incident diplomatique, cet épisode a révélé une tension structurelle : l'OTAN ne fonctionne plus comme une alliance égalitaire, mais comme un système asymétrique dominé par les intérêts stratégiques américains.

Un autre foyer de fracture majeur s'incarne dans le positionnement de la Turquie, devenue de plus en plus problématique au sein de l'Alliance. Ankara, tout en continuant à revendiquer son appartenance à l'OTAN, adopte une posture stratégique de plus en plus indépendante, voire antagoniste. L'achat du système de défense russe S-400, en contradiction directe avec les normes de l'OTAN, a été vécu comme un acte de défiance, ouvrant une crise majeure avec Washington et remettant en question l'interopérabilité militaire au sein de l'Alliance. Mais la dérive turque ne se limite pas à ce seul dossier. La multiplication des tensions avec la Grèce en Méditerranée orientale, les opérations militaires unilatérales en Syrie, la diplomatie active en Afrique du Nord et dans le Caucase, ainsi qu'une relation ambiguë avec Moscou - oscillant entre coopération énergétique et rivalité stratégique - brouillent les lignes de solidarité internes à l'OTAN. Cette posture opportuniste, parfois qualifiée par l'occident de « néo-ottomanisme », place la Turquie dans une position d'acteur à la fois indispensable et imprévisible, compliquant la définition d'un cap commun. Certains alliés doutent même de la fidélité d'Ankara à l'esprit de l'Alliance, d'autant plus que son gouvernement « instrumentalise » régulièrement son rôle au sein de l'OTAN à des fins de politique intérieure ou de marchandage diplomatique, comme en témoignent ses blocages temporaires sur l'élargissement de l'Alliance à la Finlande et à la Suède.

Dans ce contexte de tensions transatlantiques et de comportements déviants, la frustration stratégique d'États européens - au premier rang desquels la France - s'intensifie autour de l'idée d'une autonomie stratégique européenne. Cette aspiration, loin d'être nouvelle, s'inscrit dans une histoire longue de la défense européenne, mais trouve une résonance particulière depuis les années 2010. Le sentiment d'imprévisibilité américaine, combiné à la conviction que les intérêts sécuritaires européens sont spécifiques, pousse des voix - notamment françaises - à réclamer une capacité d'action autonome, complémentaire mais distincte de l'OTAN. Cette volonté se heurte à une double

résistance : d'une part, à l'intérieur même de l'Union européenne, où plusieurs pays - notamment en Europe centrale et orientale - voient dans les États-Unis la seule garantie crédible de sécurité ; d'autre part, au sein de l'OTAN, où toute initiative européenne autonome est perçue avec suspicion, comme un risque de duplication ou de concurrence institutionnelle. Ce dilemme renforce une fracture interne entre ceux qui souhaitent s'émanciper stratégiquement de Washington et ceux qui s'en remettent pleinement à lui, souvent en raison de leur proximité géographique avec la Russie ou de leur dépendance militaire historique. L'incapacité de l'Europe à parler d'une seule voix sur les grandes questions stratégiques fragilise non seulement le projet d'autonomie, mais aussi la crédibilité de l'OTAN en tant que structure de sécurité collective intégrée.

Enfin, la guerre en Ukraine agit à la fois comme catalyseur d'unité et révélateur de désaccords profonds au sein de l'Alliance. Dans l'immédiat, l'agression russe a permis un sursaut stratégique : renforcement du flanc est, augmentation des budgets de défense, réaffirmation de l'article 5, adhésion accélérée de la Finlande et de la Suède. Mais cet élan dissimule des divergences croissantes sur la nature de l'engagement occidental. Faut-il armer massivement l'Ukraine pour viser une victoire militaire ? Ou bien limiter l'aide afin de préserver les canaux de négociation avec Moscou ? Faut-il intégrer Kyiv à terme dans l'OTAN, ou maintenir une forme d'ambiguïté stratégique ? Les réponses à ces questions varient considérablement d'un État membre à l'autre, en fonction de leur proximité géographique, de leur culture stratégique, ou encore de leur rapport à la Russie. Les pays baltes et la Pologne plaident pour une posture offensive, tandis que l'Allemagne, l'Italie ou la Hongrie appellent à la prudence. Ce désaccord sur la finalité de l'aide à l'Ukraine reflète une divergence plus fondamentale sur la vocation géopolitique de l'OTAN : est-elle une alliance défensive régionale, ou bien un acteur global engagé dans une confrontation systémique avec la Russie, et potentiellement avec la Chine ? En outre, l'ambiguïté des États-Unis vis-à-vis de son soutien à Kyiv creuse à nouveau le fossé stratégique et budgétaire, posant avec acuité la question de la soutenabilité de l'effort de guerre dans une Europe frappée par les crises énergétiques et économiques.

Ces fractures multiples ne signifient pas nécessairement l'effondrement imminent de l'OTAN, mais elles montrent que sa cohésion repose de plus en plus sur une forme de diplomatie permanente entre intérêts divergents, plutôt que sur une vision stratégique véritablement partagée. Dans cette configuration, l'Alliance semble condamnée à l'équilibre instable entre solidarité proclamée et réalités conflictuelles. Cette tension entre unité affichée et fragmentation latente appelle une réflexion renouvelée sur la nature même de l'OTAN au XXI^e siècle, et sur sa capacité à s'adapter à un monde désormais multipolaire, marqué par des rapports de force fluides et des allégeances évolutives.

À l'issue de cette première partie, il apparaît que l'OTAN demeure une architecture sécuritaire dotée d'une résilience remarquable, en raison de l'articulation complexe entre puissance militaire, légitimité politique, leadership stratégique et capacité d'adaptation. Cette solidité repose toutefois sur un équilibre délicat entre coopération institutionnalisée et hiérarchies implicites, entre valeurs partagées et intérêts divergents. Les piliers de la puissance atlantique se maintiennent non sans tensions, alors même que des lignes de fracture traversent l'Alliance, révélant des

désaccords profonds sur la répartition des charges, les priorités géopolitiques, les relations avec des puissances tierces ou encore le rôle futur des Européens au sein du système atlantique.

La guerre en Ukraine, loin de dissiper ces contradictions, agit à la fois comme un révélateur de vulnérabilités internes et comme un facteur de redéfinition stratégique. Dès lors, une question essentielle s'impose : jusqu'à quel point l'OTAN peut-elle absorber ces tensions sans remettre en cause sa cohérence stratégique ? Le statu quo est-il soutenable à long terme, ou bien assiste-t-on à l'émergence d'un tournant décisif dans l'évolution de l'Alliance ?

C'est à ces interrogations que la deuxième partie s'attachera à répondre, en explorant plusieurs scénarios d'évolution prospective de l'OTAN. Il s'agira d'évaluer, à l'horizon 2035-2040, les dynamiques possibles de transformation, de renforcement, de fragmentation ou de redéploiement de l'Alliance, à la lumière des mutations géopolitiques contemporaines. Ces projections ne relèvent pas de la spéculation, mais d'un exercice stratégique fondé sur l'analyse des tendances lourdes et des incertitudes critiques qui affectent aujourd'hui le système international.

Bibliographie

- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. (1949). Traité de l'Atlantique Nord. Article 5. https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_17120.htm
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. (1949). Liste des États fondateurs de l'OTAN. (États-Unis d'Amérique, Canada, Islande, Portugal, France, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Norvège, Danemark).
- Sloan, S. R. (2020). *Defense of the West: NATO, the European Union and the Transatlantic Bargain* (pp. 10-45). Manchester University Press.
- Chivvis, C. S. (2021). *The NATO Alliance and the Future of European Security* (pp. 1-30). RAND Corporation.
- Monaco, A. (2022). L'interopérabilité au sein de l'OTAN : entre convergence capacitaire et asymétrie stratégique. *Revue Défense Nationale*, 849, 50-70.
- Monaco, A. (2023). Gouvernance de sécurité collective et légitimité de l'OTAN. *Revue Défense Nationale*, 859, 60-75.
- Ingsomose, J., & Rynning, S. (2022). *NATO's Democratic Retrenchment: Hegemony after the Return of History* (pp. 42-62). Routledge.
- Chivvis, C. S. (2021). *Toppling the Taliban: NATO and the Failure of the Afghanistan Mission* (pp. 92-131). Cambridge University Press.
- Shea, J. (2022). Out-of-Area Operations and NATO's Future. Dans F. Gaub (Éd.), *NATO 2030: Towards a New Strategic Concept* (pp. 25-49). EUISS.
- Hamilton, D. S., & Quinlan, J. P. (2023). *The Transatlantic Economy 2023: Annual Survey of Jobs, Trade and Investment between the United States and Europe* (pp. 90-110). Foreign Policy Institute, Johns Hopkins University SAIS.
- Grand, C. (2021). L'autonomie stratégique européenne : dilemme ou solution ? *Politique étrangère*, 86(2), 45-59.

Et si l'OTAN se fragmentait ? Scénarios prospectifs d'un éclatement de l'Alliance atlantique à l'horizon 2035-2040

Youssef EL HAMDOUNI

Professeur de relations internationales et sciences politiques, laboratoire d'études et de recherches juridiques, politiques et de développement, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Tétouan

Partie II. Hypothèses prospectives : trois scénarios d'évolution de l'OTAN à l'horizon 2035-2040.

L'approche prospective ne vise pas à prédire l'avenir de manière linéaire ou mécanique, mais à explorer les futurs possibles à partir de l'analyse de variables critiques, d'incertitudes structurantes et de tendances lourdes. Elle repose sur un exercice de scénarisation qui, sans exclure les ruptures, met en lumière la diversité des trajectoires envisageables pour une organisation comme l'OTAN. L'horizon temporel retenu, 2035-2040, permet de projeter les dynamiques géopolitiques en cours tout en conservant une distance suffisante pour identifier des bifurcations stratégiques significatives. Parmi les variables clés à prendre en compte figurent la solidité de la relation transatlantique, l'évolution de la politique intérieure américaine, le degré de consolidation d'une défense européenne autonome, les menaces hybrides croissantes, ou encore la transformation du paysage technologique et spatial.

Dans cette optique prospective, trois scénarios structurants peuvent être envisagés pour esquisser l'évolution possible de l'OTAN à l'horizon 2035-2040. Chacun de ces scénarios repose sur une combinaison spécifique de variables critiques, de ruptures potentielles et de dynamiques émergentes. Ils ne constituent ni des prédictions fermes ni des prophéties auto-réalisatrices, mais des instruments d'anticipation stratégique visant à éclairer les choix futurs. À travers ces hypothèses contrastées – l'une misant sur une transformation progressive de l'Alliance, la seconde sur une déconstruction brutale de son architecture, et la troisième sur une recombinaison fonctionnelle autour de coalitions thématiques – il s'agit d'ouvrir le champ des possibles afin d'analyser, en creux, la nature même de la solidarité atlantique au XXI^e siècle.

Section I. Scénario premier - Fragmentation douce : vers une OTAN à deux vitesses

Le premier scénario envisage une fragmentation douce de l'Alliance, marquée par l'émergence progressive d'une OTAN à deux vitesses. Cette configuration repose sur l'idée que les Européens, en particulier à travers les mécanismes de la Boussole stratégique, du Fonds européen de défense ou de la Coopération structurée permanente (PESCO), parviennent à renforcer substantiellement leurs capacités opérationnelles et leur autonomie doctrinale. L'Union européenne tendrait alors à développer des réponses sécuritaires spécifiques à ses propres priorités géographiques, comme le flanc sud ou la Méditerranée, ce qui introduirait un écart stratégique croissant avec les États-Unis, plus tournés vers le Pacifique et la rivalité sino-américaine.



Dans ce contexte, l'OTAN continuerait d'exister formellement, avec ses mécanismes de consultation et ses structures militaires, mais les priorités opérationnelles se désynchroniseraient progressivement. Les missions les plus sensibles, telles que la dissuasion nucléaire ou les interventions hors zone, pourraient se limiter à des cercles restreints d'États membres volontaires et dotés de capacités avancées. Ce découplage progressif engendrerait un risque de décalage capacitaire entre les deux rives de l'Atlantique, avec pour corollaire une solidarité politique moins lisible, et potentiellement plus fragile en cas de crise majeure. La dynamique d'intégration européenne dans le domaine de la défense pourrait alors devenir à la fois un moteur d'émancipation stratégique et un facteur de divergence interne au sein de l'Alliance.

Ce scénario s'appuie sur des variables critiques particulièrement sensibles. La politique intérieure américaine joue ici un rôle central : si l'administration en place à Washington adopte une posture plus transactionnelle ou focalisée sur l'Indo-Pacifique, le désengagement relatif vis-à-vis des préoccupations européennes se traduira par une délégation croissante des responsabilités sécuritaires aux Européens. Ces derniers, poussés par les fractures internes de l'Alliance et par la nécessité de protéger leurs propres intérêts, renforceront leur coopération militaire autonome, sans pour autant remettre en cause le cadre symbolique de l'OTAN.

En parallèle, les menaces hybrides - cyberattaques, désinformation, ingérences électorales - inciteront certains membres à privilégier des mécanismes européens plus réactifs, mieux adaptés aux défis post-modernes, et plus compatibles avec les logiques de souveraineté. Cette différenciation des instruments opérationnels accélérera le processus de fragmentation douce. Elle pourrait néanmoins préserver une forme de cohésion minimale, fondée sur des intérêts partagés en matière de défense collective dans des contextes critiques, comme la Baltique ou l'Arctique.

L'émergence d'une OTAN à deux vitesses ne signifierait donc pas la fin de l'Alliance, mais sa mue vers un modèle hybride, combinant alliance politico-militaire formelle et partenariats différenciés selon les enjeux. Si cette configuration

présente l'avantage de la flexibilité, elle comporte aussi le risque de diluer la norme de solidarité atlantique, de générer des frustrations entre membres inégalement investis, et de fragiliser la capacité de réaction collective face à des menaces multidimensionnelles et simultanées. À terme, elle pourrait également accroître la compétition intra-européenne en matière d'armement et d'orientation stratégique, au détriment d'une convergence doctrinale, et renforcer les interrogations sur la centralité future de l'OTAN dans l'architecture globale de sécurité euro-atlantique.

Section 2. Scénario second - la dislocation : une sortie progressive des États-Unis et une désintégration de l'OTAN

Ce second scénario explore l'hypothèse d'un effondrement progressif, mais profond, de l'OTAN, consécutif à un retrait stratégique majeur - voire total - des États-Unis de la scène euro-atlantique. Il s'agit ici d'une rupture franche avec les fondements historiques de l'Alliance, alimentée par un basculement politique à Washington : l'arrivée au pouvoir d'une administration isolationniste, désengagée des logiques multilatérales, et portée par une opinion publique hostile aux engagements extérieurs. Dans un tel contexte, le principe même de défense collective consacré par l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord se trouve vidé de sa substance, sinon remis en cause de manière explicite.

Les prémisses de ce scénario ne sont pas purement spéculatives. Elles puisent dans des dynamiques déjà à l'œuvre depuis plus d'une décennie : le recul progressif des engagements militaires américains en Europe depuis la présidence Obama, l'accent stratégique mis sur l'Indo-Pacifique sous Donald Trump, ou encore la montée du protectionnisme dans les discours politiques américains. Aux yeux de Washington, l'OTAN devient peu à peu un legs dépassé de la guerre froide, coûteux, peu rentable politiquement, et de moins en moins pertinent face à la hiérarchie actualisée des menaces mondiales.

Privée de son moteur principal, l'Alliance entre dans une phase de décomposition lente, mais inexorable. Les mécanismes de coordination se

se grippent : les exercices conjoints se raréfient, les chaînes de commandement se désarticulent, les contributions nationales s'amenuisent, et la cohésion politique s'effrite. Bien qu'elle conserve une existence institutionnelle, l'OTAN se vide progressivement de son efficacité stratégique et de sa légitimité opérationnelle.

Face à cette déprise américaine, les Européens se retrouvent dans une double impasse. D'un côté, leur dépendance technologique et capacitaire rend improbable la constitution, à court terme, d'une défense autonome et crédible. De l'autre, leurs divisions internes - qu'elles soient industrielles, doctrinales ou politiques - entravent toute tentative de réaction unifiée. Si des initiatives émergent, telles qu'une force de réaction rapide européenne ou la consolidation de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), elles demeurent fragmentées, sous-financées et soumises aux aléas des volontés nationales.

Ce scénario met en exergue les vulnérabilités structurelles de l'Alliance : d'une part, l'asymétrie persistante entre les moyens militaires des États-Unis et ceux de leurs alliés européens ; d'autre part, l'absence d'un plan de relèvement cohérent au sein de l'Union européenne. Il révèle aussi la difficulté chronique de l'Europe à penser et à assumer sa propre sécurité en dehors du cadre transatlantique.

Dans le vide stratégique ainsi créé, de nouvelles configurations sécuritaires pourraient néanmoins émerger. Des coalitions régionales ad hoc, articulées autour de puissances militaires comme la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne ou la Pologne, pourraient se former en réponse à des menaces spécifiques ou sur la base d'affinités stratégiques. Mais cette reconfiguration reposerait sur des équilibres instables, traversés par des rivalités de leadership, des divergences d'intérêts, et vulnérables aux chocs géopolitiques externes.

Loin d'être un pur exercice de pessimisme, ce scénario oblige à interroger les fondations réelles de la sécurité européenne. Il souligne la dépendance critique vis-à-vis du parapluie américain, tout en confrontant l'Union européenne à une question centrale : peut-elle, dans un environnement mondial fragmenté, devenir un acteur stratégique autonome, capable de



préserver sa stabilité sans le soutien de Washington ? L'enjeu est d'autant plus crucial que les menaces hybrides et conventionnelles ne cessent de se renforcer, exigeant des capacités de réaction coordonnées et résilientes. L'effondrement de l'OTAN serait ainsi bien plus qu'un tournant institutionnel : il constituerait un moment de vérité géopolitique pour l'Europe tout entière.

Section 3. Scénario troisième - Reconfiguration fonctionnelle : l'OTAN comme plateforme flexible de coalitions thématiques

Ce troisième scénario envisage une transformation radicale de l'OTAN, non pas sous la forme d'un effondrement brutal ou d'un effacement progressif, mais comme une reconfiguration fonctionnelle de l'Alliance, qui cesserait d'être une organisation rigide et permanente pour devenir une plateforme modulaire de coopération militaire et stratégique. Dans cette perspective, l'OTAN ne reposerait plus sur un cadre d'engagement collectif automatique, mais sur une logique de coalitions ad hoc, formées autour d'intérêts convergents, de menaces communes ou d'objectifs opérationnels spécifiques.

Ce scénario repose sur une série de mutations structurelles qui affectent déjà le fonctionnement de l'Alliance : fragmentation des perceptions de la menace, hétérogénéité des ressources militaires, polarisation politique interne, pressions budgétaires croissantes et développement de nouvelles technologies de défense asymétriques. Dans un tel contexte, le modèle traditionnel de solidarité automatique incarné par l'article 5 du traité de Washington devient de plus en plus théorique. En réponse, les membres de l'OTAN privilégieraient des formes de coopération plus souples, limitées dans le temps et dans l'espace, et articulées autour d'initiatives stratégiques sectorielles.

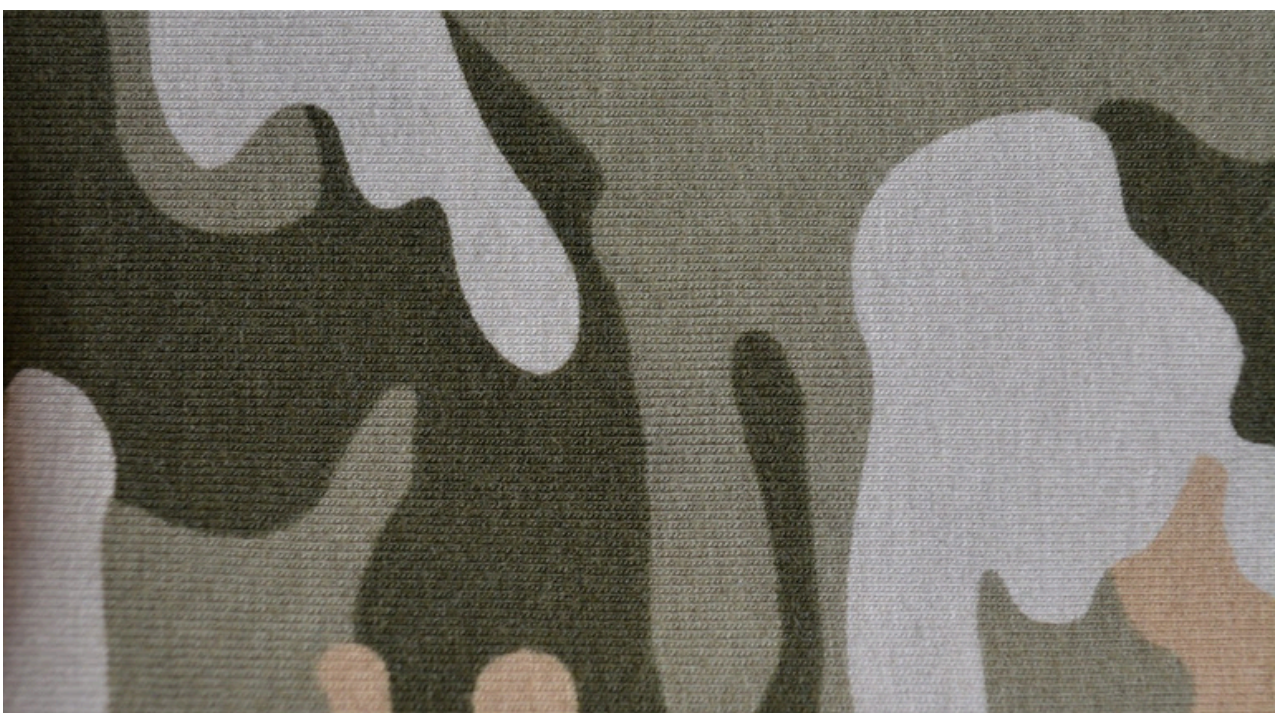
Ainsi, des États membres, voire des États partenaires extérieurs, pourraient former des groupes opérationnels spécialisés selon les domaines de compétence : cyberdéfense, renseignement, sécurité maritime, opérations en milieu polaire, ou encore lutte contre les menaces hybrides. Ces coalitions thématiques, bien que structurées autour de normes communes de l'OTAN, fonctionneraient selon une logique d'engagement volontaire, hors du cadre décisionnel traditionnel. Le siège de Bruxelles conserverait un rôle de coordination, de production doctrinale et de normalisation technique, mais verrait son autorité politique amoindrie au profit d'initiatives bilatérales ou multilatérales à géométrie variable.

Cette évolution vers une architecture souple reflète également une adaptation à la multipolarité du système international. À l'heure où les rapports de force se fragmentent, et où les menaces deviennent transversales, asymétriques et souvent non étatiques, l'OTAN serait contrainte d'abandonner son ambition de cohérence stratégique globale pour se repositionner comme un catalyseur d'initiatives convergentes. Dans ce modèle, les coalitions ne se fonderaient plus sur une appartenance idéologique ou institutionnelle, mais sur une évaluation pragmatique des intérêts partagés et des capacités disponibles. Le principal avantage de ce scénario réside dans sa flexibilité stratégique : il permet de contourner les blocages internes, de répondre rapidement à des menaces

émergentes, et de ménager les divergences politiques croissantes entre membres. En revanche, cette modularité comporte également des risques : perte de lisibilité de la politique de défense commune, dilution du principe de solidarité, compétition entre sous-groupes, et affaiblissement du rôle normatif de l'OTAN comme pilier de l'ordre sécuritaire euro-atlantique.

La question de la légitimité démocratique de ces coalitions ad hoc, souvent formées sans validation parlementaire formelle à l'échelle de l'Alliance, pourrait également poser problème, tout comme le brouillage des responsabilités en cas d'échec ou de crise. L'Europe, dans ce contexte, serait confrontée à une double exigence : préserver une coordination minimale avec les États-Unis dans les domaines critiques, tout en assumant une montée en puissance autonome dans les domaines où l'engagement transatlantique devient incertain ou erratique.

En définitive, ce scénario de reconfiguration fonctionnelle ne signe pas la fin de l'OTAN, mais son dépassement comme alliance au sens classique du terme, au profit d'une matrice de coopération modulaire adaptée aux incertitudes contemporaines. Il reflète une transition vers un modèle post-atlantique, où la permanence des alliances cède le pas à la contingence des partenariats, et où la sécurité collective devient un exercice de coordination flexible entre acteurs aux priorités mouvantes.



Conclusion générale : Vers un nouvel ordre sécuritaire post-atlantique ?

Les trois scénarios prospectifs proposés – fragmentation douce, dislocation progressive et reconfiguration fonctionnelle – révèlent, chacun à leur manière, une érosion du paradigme atlantique traditionnel fondé sur la permanence, la cohésion et l'universalité de la solidarité stratégique. À mesure que les dynamiques internationales deviennent plus fluides, plus asymétriques et plus concurrentielles, l'OTAN est confrontée à une forme de désajustement systémique : entre les finalités initiales qui ont justifié sa création et les nouvelles réalités géopolitiques qui structurent le monde contemporain.

Ce qui ressort de l'analyse n'est pas tant l'hypothèse d'un effondrement brutal que celle d'un glissement progressif vers un modèle de sécurité post-atlantique, dans lequel l'Alliance ne serait plus le centre de gravité unique de la stabilité euro-occidentale, mais l'un des vecteurs possibles d'une sécurité partagée, au sein d'un écosystème d'acteurs, de formats et de logiques plus variées. L'OTAN pourrait ainsi perdre sa centralité stratégique au profit d'une constellation d'arrangements régionaux, de coalitions de circonstances, ou d'initiatives européennes autonomes.

Un point commun émerge cependant à travers les trois hypothèses : l'avenir de l'OTAN dépendra moins de sa structure institutionnelle que de sa

capacité à produire du sens stratégique commun. Ce sens partagé – fait d'intérêts convergents, de perceptions alignées de la menace, et d'un horizon politique commun – constitue aujourd'hui le principal défi. Dans un contexte d'incertitude croissante, où la confiance mutuelle s'érode et où les stratégies nationales se réaffirment parfois au détriment du collectif, l'Alliance risque de devenir un cadre nominal déconnecté de la réalité opérationnelle.

Cette situation soulève une interrogation fondamentale : peut-on encore parler d'alliance au sens classique du terme, lorsque les engagements deviennent différenciés, les priorités divergentes, et les mécanismes d'action plus souples que contraignants ? La réponse à cette question déterminera non seulement le devenir de l'OTAN, mais aussi la nature du système international à venir : celui d'une sécurité multiforme, partagée entre puissances régionales, ou celui d'un ordre fragmenté, soumis à la logique des intérêts contingents et de la conflictualité diffuse.

En somme, l'Alliance atlantique se trouve à la croisée des chemins. Ce n'est pas tant sa survie institutionnelle qui est en jeu, mais sa métamorphose en acteur pertinent d'un monde où la sécurité ne peut plus être pensée uniquement à travers le prisme des alliances figées, mais à travers des architectures évolutives, adaptées à la complexité des enjeux du XXI^e siècle.

Bibliographie

1. Rynning, S. (2023). *NATO: From Cold War to Cyber War* (pp. 122-143). Polity Press.
2. Novosseloff, A. (2022). Vers une OTAN à géométrie variable ? *Revue Diplomatie, Hors-série*(112), 21-30.
3. Fiott, D. (2022). *Strategic Autonomy and NATO-EU Relations* (pp. 31-54). Chaillot Paper n°170. European Union Institute for Security Studies.
4. Lanoszka, A. (2022). *Military Alliances in the Twenty-First Century* (pp. 99-121). Polity Press.
5. Kupchan, C. A. (2022). America's uncertain commitment to NATO. *Foreign Affairs*, 101(5), 34-43.
6. Biscop, S. (2021). *Grand Strategy in 10 Words: A Guide to Great Power Politics in the 21st Century* (pp. 64-79). Bristol University Press.
7. Kroenig, M., & Ashford, E. (2023). *Flexible Alliances for a Fragmented World* (pp. 1-12). Atlantic Council. <https://www.atlanticcouncil.org/in-depth-research-reports/issue-brief/flexible-alliances-for-a-fragmented-world/>
8. Schroeder, U. C. (2022). *Modular Security: The Future of NATO in a Multipolar World* (pp. 88-115). Routledge.
9. Béraud-Sudreau, L. (2023). Coalitions of the willing : Vers une nouvelle grammaire des interventions ? *Revue internationale et stratégique*, 132, 31-53.

Pressions de Donald Trump : le Canada rappelle son roi et se rapproche des Européens

Antoni LAHONDÈS

Docteur en histoire du droit, enseignant à l'Université de Montréal

« Bonne chance au grand peuple du Canada » a lancé le Président Trump aux Canadiens le jour des élections fédérales du 28 avril 2025 sur son réseau TruthSocial. Ces mots attrayants introduisent un appel réitéré à l'annexion du Canada qu'il développe : « Pas de frontière. Il ne peut pas en être autrement ! ». Il poursuit, en affirmant que les États-Unis « ne peuvent plus subventionner le Canada à coups de centaines de milliards de dollars par an comme par le passé. Cela n'a aucun sens à moins que le Canada ne soit un État (américain) ! ». Il demande aux Canadiens d'« élire l'homme qui a la force et la sagesse de réduire vos impôts de moitié, de renforcer vos capacités militaires, gratuitement, jusqu'au plus haut niveau mondial, de quadrupler les secteurs de l'automobile, l'acier, l'aluminium, l'énergie et tous les autres, sans droits de douane ni taxes, si le Canada devient le précieux 51^e État des États-Unis d'Amérique ».

Les Canadiens ont pris ces menaces au sérieux et cela eut des conséquences électorales. Le Parti Libéral du Canada, au pouvoir depuis 2015, remporte de justesse les élections anticipées qu'il a lui-même provoquées. Le Parti Conservateur du Canada qui était donné naguère largement gagnant fut rattrapé dans les sondages par les libéraux à mesure que Donald Trump augmentait la pression sur le Canada. Les Canadiens, par ce vote, marquent leur volonté d'indépendance vis-à-vis des États-Unis ainsi que leur défiance envers leur Président. Les libéraux (parti dirigé par Justin Trudeau puis Mark Carney) sont jugés plus résistants que les conservateurs, ils profitent en quelque sorte d'un « effet drapeau ». Les conservateurs de P. Poilievre, suspectés d'être trop complaisants et d'avoir une connivence idéologique vis-à-vis du Président des États-Unis, n'obtiennent pas la victoire qu'ils croyaient acquise. Après son élection, le nouveau premier ministre rencontre le Président des États-Unis dans le bureau ovale le 6 mai 2025, le sujet de « l'annexion » est abordé avec calme entre les deux hommes. D. Trump fait une offre d'achat à M. Carney qui la refuse fermement en disant que les Canadiens ne le

souhaitent pas et que leur pays « n'est pas à vendre ».

Face à cette situation, inédite lors du dernier siècle, remontons le fil de l'histoire pour observer la pression annexionniste qu'ont exercée les États-Unis sur le Canada au XVIII^e et XIX^e siècle. Le territoire des États-Unis fut étendu entre 1783 et 1898 par différents moyens tels que la colonisation, la guerre, les pressions, et les achats. La majeure partie de cette expansion s'est faite sur des territoires qui étaient sous contrôle français ou britannique, les deux puissances coloniales qui se sont succédé au Canada. En ce sens, le Président Trump avance dans le sillage de l'histoire des États-Unis, en récupérant un discours isolationniste, mais impérialiste à l'échelle continentale que suivait le pays jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

La guerre de Sept-ans (1754-1763) appelée *French and Indian War* aux États-Unis débuta en Amérique-du-nord par « l'affaire de Jumonville » (1754), avant la déclaration de guerre officielle. Dans cette « affaire », George Washington, un jeune soldat virginien de l'armée britannique attaqua un campement de soldats français en reconnaissance dans la vallée de l'Ohio (territoire alors revendiqué par la France et la Grande-Bretagne). Cet événement enclencha l'escalade vers la guerre entre la France et la Grande-



Bretagne, qui se termina par une victoire britannique (1763), chassant la France de la région.

Cette victoire britannique laisse un goût amer aux Anglo-américains puisque le roi Georges III fixe une ligne dans les Appalaches au-delà de laquelle ils ne pourront pas coloniser de nouvelles terres afin de prévenir tout nouveau conflit avec les peuples autochtones. Les anglo-américains qui poussaient leur métropole à en finir avec la Nouvelle-France se trouvent frustrés par cette victoire nette dont ils ne peuvent recueillir les fruits qu'ils espéraient.

L'invasion du Québec (ou Canada) au début de l'insurrection des Anglo-américains en 1775 a pour objectif principal d'attaquer les troupes loyalistes britanniques mais elle est nourrie par un ressentiment anti-Canadien. Un an auparavant, le roi Georges III accorde l'Acte de Québec aux Canadiens par lequel le droit civil français est en grande partie confirmé, la religion catholique est plus largement tolérée et les frontières du Québec sont étendues. Ce dernier point est insupportable pour les Anglo-américains car ce Québec s'étend du Mississippi à la côte du Labrador. Les insurgés entreprennent une invasion du Québec, afin de « libérer les Canadiens », une offre qui convainc peu les Canadiens qui connaissent l'hostilité des Anglo-américains à leur égard. Cette invasion se solde par un échec. Si l'armée continentale américaine parvient à prendre

Montréal, elle échoue devant la citadelle Québec défendue par les Britanniques. La population canadienne resta plutôt neutre dans ce conflit qui opposait principalement les insurgés aux loyalistes.

L'invasion de 1812, est plus connue, les États-Unis d'Amérique sont en guerre contre les troupes impériales britanniques (composées en bonne partie de Canadiens français et anglais). À cette époque, le Canada s'étend principalement sur les actuelles provinces de l'Ontario et du Québec. Les autres territoires britanniques d'Amérique-du-Nord étant rattachés directement à Londres plutôt qu'au Canada. Pour les Américains, la politique britannique en Amérique-du-Nord est un obstacle au développement du pays et à son expansion. La couronne britannique est alliée avec les Iroquois, peuple autochtone dont les terres sont convoitées par les spéculateurs fonciers. Aussi, il est reproché à la Royal Navy d'enrôler de force des Américains. Une victoire au Canada amènerait Londres à négocier en position défavorable, dans un contexte de rivalité commerciale entre les deux pays.

En dépit de victoires américaines, comme à la Nouvelle-Orléans, les Américains ne sont pas parvenus à envahir le Canada, ils furent arrêtés au sud de Montréal par des troupes britanniques (composées de voltigeurs canadiens). Rapidement, les Américains se lassent de cette guerre coûteuse qui avait été déclarée sans grand enthousiasme, le Congrès l'ayant déclaré d'une faible majorité (19

voix contre 13 au Sénat qui représente les États) Donald Trump se souvient de cette guerre, en particulier de l'incendie de la Maison-Blanche en 1814 par les Canadiens. « N'est-ce pas vous qui avez incendié la Maison-Blanche ? » a-t-il rappelé à Justin Trudeau lors d'un entretien téléphonique en 2018.

Entre 1814 et le début du XXe siècle, le risque d'invasion du Canada est tempéré par la protection qu'offre l'Empire britannique au Canada. Les relations commerciales entre les deux États sont variables, des traités de libre-échange (1854-6 et 1911) sont signés mais le premier est dénoncé par Washington, l'autre par Ottawa. Une puissance « retenue » du Canada britannique permet de conserver des relations pacifiques, par exemple, les frontières à l'ouest du continent sont tracées en faveur des États-Unis (Traité de l'Oregon en 1846), afin de ne pas raviver de casus belli territorial.

La confédération et le Commonwealth apportent un équilibre interne, avec une puissance non-agressive et un appui extérieur défensif. L'ordre international post-1945 permet au Canada de s'émanciper davantage de l'Empire britannique. S'il n'y a pas de date formelle pour l'indépendance du pays, on considère à partir de la seconde guerre mondiale que le Canada est un État pleinement indépendant tout en conservant un lien monarchique de plus en plus ténu avec le Royaume-Uni.



La place du Canada dans les relations transatlantiques est importante depuis la Seconde Guerre mondiale. Il rejoint l'OTAN en 1949 et le G7 en 1976, il est membre du Commonwealth et de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Au niveau continental, le Canada forme avec le Mexique et les États-Unis l'ALENA, une zone de libre-échange en 1994. Sa politique étrangère, globalement alignée sur celle des États-Unis ou du Royaume-Uni, parvient à se démarquer comme ce fut le cas vis-à-vis de Cuba sous le gouvernement de P.-É. Trudeau (1968-1984). Le premier mandat de D. Trump (2017-2021) est caractérisé par des tensions commerciales, l'ALENA est renégocié sous la pression de Washington qui impose un nouvel accord commercial. Depuis les années 2000, le Canada entend augmenter ses échanges commerciaux avec l'Europe. Au terme de longues négociations, l'Accord Économique et Commercial Global (AECG ou CETA) est signé entre l'Union européenne et le Canada.

L'Union européenne est une alliée dont l'appui est recherché par le Canada. Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères du G7, la ministre des Affaires étrangères du Canada, Mélanie Joly, se trouve face à certains de ses homologues européens, pour qui les propos du Président des États-Unis ne sont pas à commenter, ils relèvent de l'humour. À l'issue de cette rencontre, qui se déroule au Canada, la déclaration commune ne fait aucune référence à ce sujet, alors que la souveraineté de l'Ukraine, de la Syrie, du Liban et de Taiwan est défendue avec une apparente détermination. Maigre consolation pour la ministre canadienne, son homologue allemande a pris le sujet au sérieux et affirmé un soutien clair à l'unité du Canada ainsi qu'à la solidarité entre Berlin et Ottawa.

De plus, les valeurs telles que l'état de droit, la défense de l'ordre public international et la démocratie libérale rapprochent Ottawa et Bruxelles. Ainsi, l'opinion canadienne semble se rapprocher de l'Europe plutôt que des États-Unis. Un sondage Abacus Data effectué en 2025 indique que 44% des Canadiens souhaiteraient rejoindre l'UE alors que 34% s'y opposeraient. Si cette adhésion ne semble pas possible, l'adhésion étant réservée aux États européens, elle est révélatrice d'un regard qui se détourne des États-Unis et s'oriente vers l'UE.



La monarchie canadienne est un autre lien avec le vieux continent. Depuis 1867, le souverain britannique règne en tant que roi du Canada (et non en tant que souverain britannique). Il peut donc s'exprimer en tant que roi du Canada sans engager intrinsèquement le Royaume-Uni. La monarchie est appelée à la rescousse lorsque le Canada est fragilisé, Elizabeth II prononça différents discours en français et en anglais lors de la poussée indépendantiste au Québec. À peine élu, M. Carney fait appel au souverain qu'il rencontre lors de son premier déplacement à l'étranger (il passe par Paris et Londres avant de passer par Washington). Le roi effectue sa première visite en tant que souverain du Canada les 26 et 27 mai 2025, et sa vingtième visite au cours de sa vie.

Le discours du trône du 26 mai 2025 est prononcé par le roi en personne. Au cours de son long règne, Elizabeth II avait prononcé deux discours de ce type, le premier en 1957 et le second en 1977. Le roi a déclaré que « Le Canada est [...] déterminé à défendre sa souveraineté » puis fait référence à l'hymne national canadien « le vrai nord est fort et libre ». Il rappelle que « La démocratie, le pluralisme, la primauté du droit, l'autodétermination et la liberté sont des valeurs chères [...] que le Gouvernement est déterminé à protéger » une déclaration qui, dans le contexte actuel, rapproche Ottawa des lignes directrices de l'Union européenne autant qu'elle l'éloigne de la Maison Blanche.

En matière de défense, Ottawa se tourne vers Bruxelles. Les entreprises canadiennes et britanniques auront accès au fonds de défense européen qui était initialement réservé aux membres de l'UE. Il y a moins d'une décennie, l'expression amicale « los tres amigos » désignait la triade États-Unis, Canada, Mexique. On n'aurait guère imaginé qu'une triade UE, Canada,

Royaume-Uni (alors membre de l'UE) vînt remplacer « los tres amigos ». Il s'agit pour le Canada d'un mouvement géopolitique majeur, certes débuté dans les années 2000 (discussions commerciales avec l'UE), mais propulsé par la politique du président Trump.

Le discours offensif de la Maison Blanche est avant tout un moyen de pression sur le Canada tant le déclenchement d'hostilités militaires est improbable. Il reste que, pour le deuxième pays du monde en termes de superficie et ses 40 millions d'habitants, se retrouver entre le Panama et le Groenland en tant que pays menacé d'annexion par Washington est une position embarrassante. Une stratégie canadienne se dessine : ne pas riposter directement, mais raviver ses liens historiques avec Londres, subsidiairement avec Paris et surtout approfondir sa relation avec l'UE, à tel point que le Canada ressemble de plus en plus un « État associé » aux 27.

Bibliographie

Le Figaro. (2025, 28 avril). Canada : Donald Trump pousse pour l'annexion en pleines législatives.

<https://www.lefigaro.fr/international/canada-donald-trump-pousse-pour-l-annexion-en-pleines-legislatives-20250428>

Gouvernement du Canada. (s. d.). Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

<https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/index.aspx?lang=fra>

Abacus Data. (2025, 10 mars). What Canadians think about Canada joining the European Union.

<https://abacusdata.ca/what-canadians-think-about-canada-joining-the-european-union/>

Gouvernement du Canada. (2025, 27 mai). Texte du discours du trône : Bâtir un Canada fort.

<https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/discours-trone/2025/batir-canada-fort.html>

Armées. (2025, 8 juillet). Le fonds de défense de l'Union européenne profitera au Royaume-Uni et au Canada. <https://armees.com/fonds-defense-union-europeenne-royaume-uni-et-au-canada/>

L'Europe peut-elle se passer des services de renseignement américains ?

Par Nicolas DRIOUECH

Analyste sur la géopolitique de l'Amérique du Nord à l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Le retour au pouvoir de Donald Trump a bouleversé les relations internationales. Les États-Unis, bien que ne faisant plus de l'Union européenne une priorité, avaient une position claire au sujet du conflit russo-ukrainien sous l'administration Biden. L'aide militaire, qu'elle soit logistique ou en matière de renseignement, ne pouvait être remise en question par le président démocrate. Sous Donald Trump, un événement est venu souligner la fragilité des liens qui subsistent entre les deux rivages de l'océan Atlantique. L'arrêt, certes temporaire, du partage des renseignements avec les services ukrainiens décidé par Donald Trump le 5 mars 2025 suite à la tumultueuse rencontre du 28 février avec le président Zelenski démontre un changement de paradigme : désormais, l'Ukraine et plus largement l'Europe ne peuvent plus compter sur le bouclier américain. La défiance des Européens à l'égard du renseignement américain suscite de nombreuses interrogations. En premier lieu, celle de la collaboration des services de renseignement européens au sein même des institutions communautaires. Ensuite, l'autonomie des services européens, et donc leur dépendance aux services américains, doit être envisagée dans un contexte de domination de la technologie américaine. À ce jeu-là, les services français semblent avoir pris la mesure du problème avant les autres puissances du continent.

Une coopération ancrée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale

Des liens solides entre services de renseignement européens et américains se nouent sur la base de plusieurs points cardinaux. Outre les relations bilatérales entre la CIA et ses homologues européens, les accords multilatéraux tels que « Five Eyes » pour le seul Royaume-Uni et a fortiori l'OTAN ont, depuis la fin du second conflit mondial permis aux services de renseignement de nombreux pays européens de collaborer étroitement avec leurs homologues américains. Ces derniers se décomposent sous plusieurs formes : la Central Intelligence Agency (CIA) pour le renseignement d'origine humaine, la National Security Agency (NSA) pour le renseignement électromagnétique, la Defense Intelligence Agency (DIA) pour le renseignement dans le domaine de la défense et le Federal Bureau of Investigation (FBI) pour le renseignement de sécurité. Cette multiplicité des agences de renseignement, propre à chaque domaine et le budget conséquent qui est alloué au renseignement font des États-Unis un acteur incontournable dans ce domaine.

Un pays européen en particulier, du fait de ses forts liens historiques avec les États-Unis, sort du lot en matière de coopération des services de renseignement. Il s'agit du Royaume-Uni. Signataire du traité UKUSA en 1946, le Royaume-Uni a pris part à l'alliance « Five Eyes », au même titre que l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Cette alliance entre les services de renseignement de cinq pays



EI



anglophones démontre que Londres a, plus que quelque autre capitale européenne que ce soit, de forts liens en matière de coopération avec Washington. Les membres de l'alliance, à forte domination états-unienne, ont suivi le programme de surveillance ECHELON pendant la Guerre froide. L'utilisation à grande échelle de ces systèmes de surveillance, au-delà de l'espace défini du bloc de l'Est, a cependant conduit à une méfiance accrue et de nombreux débats (Questions du Soir, France Culture), notamment au sein du Parlement européen. De nombreux dirigeants européens dont la chancelière allemande Angela Merkel ont vu leur téléphone être mis sur écoute par la NSA. De manière plus générale, le Royaume-Uni se positionne dans une communauté du renseignement avec les États-Unis, ce qui les fragilise. Contrairement à celui des Britanniques, « le renseignement français est souverain » selon le Ministre français des Armées Sébastien Lecornu et, par voie de conséquence, dépend moins de Washington que le Royaume-Uni ou l'Allemagne pour ce qui est de l'Union européenne.

Malgré cet espionnage interallié, les États européens n'ont cessé de coopérer et d'échanger des informations avec les États-Unis. C'est dans cette optique que les services de renseignement européens se sont historiquement impliqués aux côtés des États-Unis. Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, la plupart des dirigeants

de l'Union européenne proposaient le concours de leurs services afin d'assurer efficacement la traque des terroristes responsables des attaques contre les États-Unis. Pour cela, l'approche commune qui était demandée s'inscrivait dans la coordination mutuelle des services de renseignement des différents États. Cependant, s'il existe une coopération transatlantique entre les services de renseignement, une communauté du renseignement européen à proprement dit est plus difficile à envisager. En effet, les traités de l'Union européenne, en ce qui concerne la partie institutionnelle de l'Europe, s'opposent à une coopération en matière de défense et de renseignement entre les États membres (article 4.2 du Traité de l'Union européenne).

La rupture orchestrée par la nouvelle administration Trump et les doutes des Européens

Au-delà de son aspect ponctuel, l'arrêt du partage d'informations avec les services ukrainiens au début du mois de mars 2025 confirme aux voisins européens de Kiev que la coopération transatlantique était désormais suspendue à la stricte volonté du locataire de la Maison-Blanche.

Une rupture des échanges entre les différents services des deux rivages de l'Atlantique n'est pas inédite en soi. Au moment de la guerre en Irak, l'administration Bush avait décidé de couper les échanges de renseignement avec les services français après le refus de la France de participer à l'opération *Iraqi Freedom* aux côtés des forces armées américaines et britanniques. Aujourd'hui, les services de renseignement ne partagent plus la même vision du monde qu'il y a deux décennies. À l'évidence, celle-ci ne tourne plus autour de la lutte contre le terrorisme comme c'était le cas au cours des 25 dernières années. Cela se vérifie avec les priorités stratégiques de l'administration Trump laquelle fait des cartels la menace principale à la sécurité intérieure, comme il est indiqué dans le 2025 Annual Threat Assessment. Contrairement à la première mandature Trump, le terrorisme n'est plus la menace qui monopolise l'attention de la communauté de renseignement américaine. Entre 2017 et 2021, il n'était pas question de lutter contre les cartels mexicains, mais de mettre hors d'état de nuire, voire justement d'éliminer le leader de l'État islamique Aboubakr al Baghdadi.

Selon Maud Quessard, cette rupture résulte d'une divergence de valeurs, au-delà des divergences d'ordre stratégique. Ce sont pourtant les valeurs communes qui favorisent la coopération entre États sur un sujet aussi sensible et ambigu que le renseignement. Au sujet des liens américano-britanniques, Rhodri Jeffrey-Jones « explique comment un ensemble de valeurs et de préjugés partagés (pp.26-30) ainsi qu'une vision globale du monde (p.35) ont rapproché les professionnels du renseignement des deux pays » (Van Puyvelde, 75). Au-delà de l'éloignement entrepris par le quarante-septième président des États-Unis, les Européens sont eux-mêmes en proie aux doutes au sujet de la fiabilité du renseignement américain. Les nominations de hauts responsables fondées non pas sur le degré de qualification dont ils disposent mais leur loyauté à l'égard du président Trump inquiètent les chancelleries européennes. Le meilleur exemple demeure la nomination de Tulsi Gabbard à la direction de la *National Intelligence*. Ses prises de position pro-Kremlin, alors que les États européens cherchent à soutenir coûte-que-coûte l'effort de défense ukrainien, renforcent les craintes ressenties par ces mêmes États. La défiance, dans un plus large aspect, peut être causée par la politisation des agences de renseignement sous la nouvelle mandature Trump. Ces agences fédérales sont censées rester neutres mais « la politisation excessive du renseignement conduira très probablement à une désorganisation bureaucratique qui nuira à la mise en œuvre et au bon déroulement des coopérations. Il faut en effet s'attendre à une difficulté des agences de renseignement américaines au cours des prochaines années à fonctionner correctement, c'est-à-dire à mettre en œuvre les procédures administratives et opérationnelles induites par les coopérations ».

Toutefois, un éventuel risque de rupture orchestré par le Président Trump lui-même a été anticipé par les services de renseignement des États européens. À présent, d'autres alternatives s'offrent à ces États afin d'assurer une autonomie plus importante à leurs services de renseignement. Le recours à des formats de type Weimar+ va dans ce sens. Créée en février 2025, Weimar+ est une alliance diplomatique européenne qui a pour but de se prémunir des conséquences géopolitiques du rapprochement entre les États-Unis et la Russie depuis le retour au pouvoir de

Donald Trump. Auparavant, une administration non-étatique, le Centre de situation de l'Union européenne (SitCen), devenu Intelligence Center (IntCen) en 2012, nourrissait l'espoir de favoriser les coopérations sécuritaires entre les États membres par le biais du renseignement, malgré le rejet des institutions communautaires.



L'autonomie française comme point d'appui pour le renseignement européen ?

Si le renseignement est une affaire de souveraineté, de nombreux pays européens sont dépendants du renseignement américain. Le Service fédéral de renseignement (BND), l'agence fédérale allemande de renseignement, du fait de la forte tradition atlantiste de l'Allemagne depuis la fin de la Guerre froide pour l'Allemagne réunifiée et 1949 pour l'Allemagne de l'Ouest, s'est livrée à une coopération de grande ampleur avec les services américains. Cette coopération a conduit les Américains à prendre place dans des installations de recherches techniques allemandes, sans même avoir l'autorisation politique de la chancellerie allemande (Questions du Soir, France Culture).

Malgré des lacunes qui ont conduit à l'échec de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSE) au sujet de l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes, les services de renseignements français constituent une alternative à la perte d'informations clés provenant de la CIA. La DGSE se positionne dans la domaine des capteurs de renseignement dans l'espace. Mais si la DGSE a investi dans ses

capacités de calculs et de stockage, les services américains disposent de meilleures capacités de stockage d'images que la DGSE ne peut se prévaloir. Au total, trois pays ont fait l'effort d'investissement en matière de capteurs de renseignement depuis l'espace : l'Allemagne, l'Italie et la France. Contrairement à son voisin allemand, la France s'est plus rapidement aperçue de sa dépendance aux services de renseignement américains. Ce constat s'est produit au moment de la guerre du golf, devant le manque de transparence de la CIA et le Ministère des Armées a depuis pris la mesure des menaces qui planent sur la France et ses alliés pour assurer à ses services de renseignement une capacité à rester dans le peloton de tête dans les années à venir. À cet effet, la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 prévoit un doublement du budget des trois services de renseignement. Sébastien Lecornu, Ministre des armées, déclarait alors : « La DGSE doit être la locomotive technologique pour l'ensemble de la communauté du renseignement. Nous nous devons d'être compétents partout : analyse, grands programmes mutualisés, langues étrangères, cyber... »

Mais cette reconfiguration de la coopération entre services de renseignement doit être observée sous un angle plus large. Les États-Unis ouvrent la voie à de nouveaux types de partenariats, les partenariats entre les acteurs publics et privés. Outre-Atlantique, de nombreux acteurs privés opèrent dans l'espace. L'effet boule de neige se traduit avec à titre d'exemple l'intervention de ICEYE, opérateur privé finlandais, auprès de l'Ukraine. À l'évidence, les États-Unis restent la puissance majeure en matière de technologie et donc des outils et du matériel de cybersécurité, entre autres. En outre, la rupture des liens avec le reste de la communauté internationale ne se résume pas seulement au domaine du renseignement. En mai 2025, Washington annonçait suspendre les demandes de visas pour les étudiants étrangers, ce qui a accentué l'isolement des États-Unis sur la scène internationale et de surcroît la politique isolationniste entreprise par Donald Trump. Toutefois, les services de renseignement européens se trouvent concernés et doivent se réinventer tant les coopérations avec les services américains sont capitales dans la politique étrangère et de défense des deux pôles.

Bibliographie

Delesse, C. (2016). NSA : Histoire de la plus secrète des agences de renseignement (pp. 35-43). Tallandier.

Ouimet, G. (2025, 11 février). Voici le « Five Eyes », le réseau international d'espionnage que Donald Trump pourrait mettre en péril. 24 Heures. <https://www.24heures.ca/2025/02/11/voici-le-five-eyes-le-reseau-international-despionnage-que-donald-trump-pourrait-mettre-en-peril>

Radio France Internationale. (2025, 6 mars). La France partage du renseignement militaire avec l'Ukraine, annonce le ministre des Armées. <https://www.rfi.fr/fr/france/20250306-la-france-partage-du-renseignement-militaire-avec-l-ukraine-annonce-le-ministre-des-armees>

Noé, M. (2025, 29 avril). États-Unis et Europe : Vers la fin de la coopération ? BARA Think Tank. <https://www.bara-think-tank.com/baratin/etats-unis-et-europe-vers-la-fin-de-la-cooperation/>

Renault, C. (2024, 19 décembre). Trump 2 : Quelles conséquences sur les coopérations de renseignement transatlantiques ? Le Rubicon. <https://lerubicon.org/trump-2-quelles-consequences-sur-les-cooperations-de-renseignement-transatlantiques/>

Prin-Lombardo, J. (2019). Le renseignement à l'épreuve de l'Union européenne (Thèse de doctorat, Université de Bordeaux, 2017). Nouveau Monde éditions.

Sitographie

France Culture. (s. d.). Questions du Soir. Consulté le 5 mai 2025.

Ministère des Armées. (s. d.). Site officiel. Consulté le 28 mai 2025. <https://www.defense.gouv.fr>

Director of National Intelligence (DNI). (s. d.). Site officiel. Consulté le 17 mai 2025. <https://www.dni.gov>

24 Heures. (s. d.). Site officiel. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.24heures.ca>

Radio France Internationale (RFI). (s. d.). Site officiel. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.rfi.fr>

L'Europe du Nord au cœur de la nouvelle architecture de sécurité euro-atlantique

Romane WANNER

Directrice du département Sécurité internationale et forces armées de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Autrefois considéré comme un flanc secondaire, éloigné du cœur de la confrontation durant la Guerre froide, le Nord de l'Europe est désormais devenu un point névralgique dans la relation tendue entre l'OTAN et la Russie. Cette région constitue un tampon stratégique essentiel entre la Russie, perçue comme la menace la plus directe et significative, et les alliés de l'OTAN. L'intégration de la Finlande et de la Suède marque le début d'une Europe du Nord pleinement intégrée au dispositif de défense euro-atlantique, avec des implications importantes pour la coopération régionale et européenne en matière de sécurité et de défense.

Du fait de sa position géographique, l'Europe du Nord est appelée à devenir le théâtre principal des tensions, voire le premier confronté à un éventuel conflit entre l'OTAN et la Russie. La proximité des frontières, les enjeux énergétiques majeurs, ainsi que la vitalité des voies maritimes soulignent le rôle central de cette zone dans la sécurité collective. Toute confrontation dans cette région aurait des répercussions profondes sur la stabilité de l'ensemble de l'Alliance, ce qui rend d'autant plus indispensable une préparation rigoureuse et une coordination étroite entre tous les alliés.

I. La redéfinition des équilibres transatlantiques dans un contexte de guerre en Europe

Retour en force de l'OTAN depuis 2022 : regain d'importance du lien transatlantique face à la menace russe

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a profondément rebattu les cartes de la sécurité européenne, entraînant une revitalisation sans précédent de l'OTAN. Longtemps critiquée ou jugée affaiblie, l'Alliance atlantique a retrouvé un rôle central dans la défense de l'Europe face à la menace russe. Plusieurs pays membres, comme l'Allemagne, ont revu à la hausse leurs budgets de défense. De nouveaux pays, comme la Finlande et

la Suède, ont demandé à rejoindre l'OTAN, preuve de la crainte croissante envers Moscou. Cette dynamique marque une unité retrouvée des Occidentaux autour d'un objectif commun : la sécurité collective. L'OTAN s'impose donc à nouveau comme un acteur majeur de la sécurité en Europe.

Maintenir l'unité de l'OTAN au défi de Trump II et des nouvelles priorités américaines

Le second mandat de Donald Trump suscite plusieurs inquiétudes au sein de l'OTAN. D'abord, il y a la crainte d'un possible désengagement militaire américain en Europe, alors que les États-Unis ont longtemps été le garant principal de la sécurité du continent. Par ailleurs, Donald Trump a fréquemment émis différentes critiques envers les alliés européens, leur reprochant de ne pas consacrer suffisamment de ressources à leur défense et de ne pas assurer un partage équitable du fardeau. En outre, la redéfinition des priorités stratégiques de Washington, avec notamment un recentrage sur la Chine, pourrait détourner l'attention américaine des défis sécuritaires en Europe. Fervents soutiens d'Israël, les États-Unis portent également une attention particulière à la région du Moyen-Orient, comme en témoigne l'opération aérienne d'ampleur menée contre l'Iran en juin dernier. Face à une menace russe croissante, l'OTAN devrait alors s'adapter à un contexte sécuritaire plus incertain, où le lien entre l'Europe et les États-Unis pourrait non pas être remis en question, mais faire l'objet d'une vigilance accrue et d'un effort renouvelé pour préserver l'unité de l'Alliance.

L'Europe du Nord comme zone de contact directe avec Moscou, longtemps en marge de la centralité stratégique européenne

L'Europe du Nord, longtemps perçue comme un flanc secondaire, s'impose aujourd'hui comme un espace d'intérêt stratégique majeur, car elle constitue une zone de contact direct avec la Russie. Avec la Finlande partageant plus de 1 300 kilomètres de frontière terrestre avec Moscou et les eaux de la mer de Barents et de la Baltique devenues des espaces de rivalité croissante, cette région est au cœur des préoccupations sécuritaires. La proximité géographique avec la péninsule de Kola, base des forces nucléaires russes, renforce son importance militaire. L'Europe du Nord est désormais perçue comme une ligne d'avant-poste, à la fois pour la surveillance, la dissuasion et la projection. Bien que située à distance de la ligne de front, la région de la mer du Nord revêt une importance géostratégique dans le contexte actuel. Elle constitue un point d'entrée essentiel pour le déploiement de renforts en provenance d'Amérique du Nord en cas de crise majeure. Cette zone joue également un rôle clé dans les dynamiques énergétiques européennes, tant du fait de la réduction de la dépendance au gaz russe que de l'essor des énergies renouvelables. La Norvège, désormais principal fournisseur de gaz en Europe, y opère un vaste réseau de gazoducs. Par ailleurs, plusieurs États projettent d'accroître significativement les capacités de production des parcs éoliens en mer. Dans ce contexte, le renforcement par l'OTAN de la surveillance et de la protection des infrastructures sous-marines critiques apparaît comme une évolution logique et nécessaire. Cette région sera très probablement la première ligne en cas de conflit entre l'OTAN et la Russie.

II. L'intégration stratégique accélérée de l'Europe du Nord dans l'architecture euro-atlantique

Adhésion de la Finlande (2023) et de la Suède (2024) à l'OTAN : basculement historique et renforcement du bloc occidental

L'adhésion de la Finlande à l'OTAN en 2023, suivie de celle de la Suède en 2024, marque un tournant historique dans la sécurité européenne. Ces deux pays, longtemps attachés à une posture de neutralité et de non-alignement militaire, ont

rompu avec leur tradition stratégique face à la menace posée par la Russie. Leur entrée conjointe dans l'OTAN renforce la cohésion du flanc nord européen, avec la mer Baltique désormais presque entièrement entourée de pays membres, à l'exception de l'enclave russe de Kaliningrad. Cette évolution augmente considérablement les options opérationnelles de l'OTAN et apporte une profondeur stratégique essentielle au flanc nord-est de l'Europe. Le bloc nordique, désormais entièrement membre de l'OTAN, se constitue en pôle de stabilité, de résilience et de dissuasion au sein de l'Alliance. L'élargissement de l'OTAN au nord consolide la dissuasion face à la Russie tout en donnant un nouveau poids collectif aux États nordiques dans la défense de l'Europe.

Diversité des politiques de défense en Europe du Nord

Les pays d'Europe du Nord, bien qu'unis par une même perception de la menace russe, conservent des approches de défense distinctes qui renforcent leur complémentarité au sein de l'OTAN. La Finlande mise sur une stratégie de défense territoriale robuste, fondée sur la conscription, la mobilisation de réserves et une forte résilience civile, héritée de son histoire de confrontation avec Moscou. La Suède, quant à elle, privilégie le contrôle des points stratégiques comme l'île de Gotland et renforce sa capacité de projection navale et aérienne. La Norvège se positionne comme l'avant-poste de l'Alliance en Arctique, avec des capacités avancées en surveillance maritime, guerre sous-marine et opérations en conditions extrêmes. Le Danemark joue un rôle clé dans la défense du détroit du Skagerrak et la sécurité de la mer Baltique, tandis que l'Islande, attaché à son modèle sans armée, assure une surveillance aérienne et maritime de l'Atlantique du nord. Cette diversité permet à l'OTAN de bénéficier d'un éventail de compétences, d'environnements opérationnels et de modèles de défense qui, ensemble, renforcent la résilience et la cohérence stratégique du flanc nord de l'Alliance.

Montée en puissance capacitaire : investissements, interopérabilité OTAN, participation aux grands exercices transatlantiques

Depuis 2022, les pays nordiques ont fortement accru leurs capacités militaires pour faire face à la montée et à la diversité des menaces. Ils ont

augmenté leurs investissements dans la défense, avec respectivement 12 milliards de dollars pour la Suède en 2024, 10 milliards pour la Norvège, 9,9 milliards pour le Danemark, 7 milliards pour la Finlande, tandis que l'Islande ne consacre pas de budget militaire. La Suède et la Finlande, bien que récentes membres de l'OTAN, disposent depuis longtemps d'équipements et de systèmes d'armes conformes aux standards de l'Alliance. Effectivement cela a été facilité par des acquisitions importantes de matériels américains : en 2020, la Suède s'est dotée du système de défense antiaérienne Patriot, tandis qu'à la fin de 2021, la Finlande a choisi le F-35 pour moderniser sa flotte d'avions de combat. Leur participation active dans les grands exercices transatlantiques, tels que Cold Response en Norvège et BALTOPS en mer Baltique, témoigne de leur engagement à renforcer l'interopérabilité et la préparation collective face aux menaces. Cette montée en puissance capacitaire fait de l'Europe du Nord un élément clé de la posture militaire de l'Alliance, garantissant une défense robuste sur le flanc nord.

Enjeux spécifiques : cyber, guerre hybride, résilience des infrastructures critiques, surveillance de l'Arctique

L'Europe du Nord possède des atouts majeurs qui renforcent la capacité de l'OTAN à faire face aux menaces contemporaines. Par exemple, la Finlande et la Suède disposent d'expertises avancées en cybersécurité, développées au sein de centres comme le *National Cyber Security Centre Finland* ou la *Computer Security Incident Response Team Sweden*, qui collaborent étroitement avec les alliés pour contrer les cyberattaques. Ces pays ont également une longue expérience dans la lutte contre la guerre hybride, comme la Norvège qui mène des campagnes de sensibilisation à la désinformation et développe des outils de résilience civile. Elle excelle également dans la surveillance de l'Arctique grâce à sa flotte spécialisée et ses capacités de renseignement, essentielles pour surveiller les activités russes et chinoises dans la région. Sur le plan des infrastructures critiques, le Danemark a renforcé la protection de ses réseaux énergétiques et de transport. Ces compétences spécifiques font de l'Europe du Nord un partenaire stratégique clé pour l'Alliance face aux défis multidimensionnels.

III. Un rôle stratégique appelé à durer dans une relation transatlantique en recomposition

Interrogations autour de l'autonomie stratégique européenne

L'autonomie stratégique européenne suscite un débat croissant, surtout dans le contexte de tensions géopolitiques actuelles. Les pays d'Europe du Nord, traditionnellement attachés à la coopération transatlantique, réexaminent aujourd'hui leur posture stratégique. Leur attachement à une Europe plus souveraine reste fort. La Norvège et l'Islande, non membres de l'Union européenne mais membres de l'OTAN, privilégient une approche pragmatique, tout en coopérant étroitement avec l'Union sur des enjeux de défense. Le Danemark, longtemps exempté de la politique de sécurité et de défense commune, a levé cette exception en 2022. Cela reflète une volonté croissante de renforcer l'intégration européenne dans le domaine stratégique. Ces pays souhaitent une Europe capable, mais non isolée. Ils plaident donc pour une complémentarité entre efforts européens et coopération transatlantique renforcée.

Défi à venir de la gestion de l'Arctique : pression russe et ambitions chinoises

À la différence de la région de la mer Baltique, l'OTAN ne dispose pas encore d'une stratégie claire pour l'Arctique. Pourtant, ces dernières années, l'intensification des activités militaires dans cette zone traduit une prise de conscience croissante des enjeux sécuritaires qui s'y jouent. L'Arctique, région riche en ressources naturelles et désormais plus accessible en raison du changement climatique, cristallise des intérêts géopolitiques multiples. La Russie y renforce significativement sa posture militaire, tandis que la Chine accroît sa présence économique et diplomatique en promouvant la « Route de la soie polaire ». Dans ce contexte, les pays nordiques, en première ligne géographique, sont appelés à jouer un rôle accru dans la surveillance, la défense et la coordination avec leurs partenaires. Leur engagement et leur connaissance fine de l'environnement arctique constituent un atout précieux pour l'OTAN dans une région appelée à gagner en centralité stratégique.



Bibliographie et notes à l'intention du lecteur

1. Stockholm International Peace Research Institute. (2025, 28 avril). SIPRI Military Expenditure Database. <https://www.sipri.org/databases/milex>
 1. Allemagne : 88,5 milliards de dollars en 2024
 2. France : 64,7 milliards de dollars en 2024
 3. Royaume-Uni : 81,8 milliards de dollars en 2024
 4. États-Unis : 997 milliards de dollars en 2024
2. L'Europe du Nord est définie dans ce contexte comme incluant la Norvège, la Suède, la Finlande, le Danemark et l'Islande.
3. La guerre d'Hiver (1939-1940) entre la Finlande et l'URSS a fait environ 25 000 morts côté finlandais et près de 126 000 côté soviétique. Cette résistance farouche des Finlandais face à une armée bien plus nombreuse illustre leur tradition de défense territoriale robuste.
4. Stockholm International Peace Research Institute. (2025, 28 avril). SIPRI Military Expenditure Database. <https://www.sipri.org/databases/milex>
 1. Suède : 12 milliards de dollars en 2024
 2. Norvège : 10 milliards de dollars en 2024
 3. Danemark : 9,9 milliards de dollars en 2024
 4. Finlande : 7 milliards de dollars en 2024
 5. Islande : Pas de budget militaire

Le rôle stratégique de la Pologne dans la sécurité européenne : entre héritage géopolitique et nouveaux défis transatlantiques

Kinga TORBICKA

Maître de conférences à la faculté des sciences politiques et des études internationales, Université de Varsovie, Pologne

Le rôle stratégique de la Pologne dans la sécurité européenne : entre héritage géopolitique et nouveaux défis transatlantiques

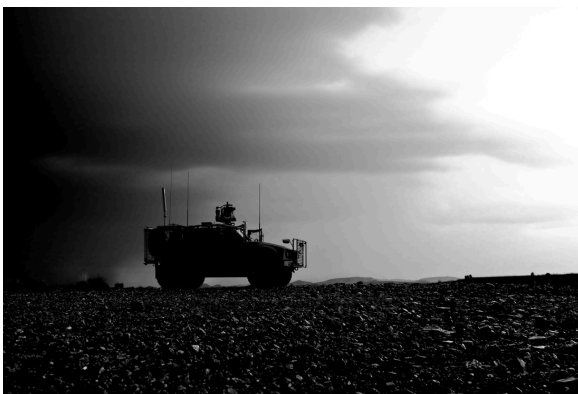
Depuis 1989, la Pologne occupe une place de plus en plus importante dans le débat sur la sécurité européenne. Sa position géopolitique au sein de l'architecture régionale et européenne de sécurité évolue de manière particulièrement dynamique, notamment depuis 2014. Dans le contexte d'une confrontation néo-guerre froide, c'est la Pologne - en raison de son expérience historique, de sa situation géographique et de sa perception de la menace russe - qui apparaît comme un acteur clé sur le flanc oriental de l'OTAN et de l'Union européenne. L'analyse des principales étapes du développement de la politique de sécurité polonaise après la guerre froide permet de mettre en lumière la transformation qu'a connue l'Europe centrale : du statut de « sécurité relative » à celui d'une réalité marquée par une « sécurité imprévisible », façonnée par de nouvelles dynamiques géopolitiques. Ce processus s'est accéléré en 2024, sous l'effet des tensions dans les relations transatlantiques et de la montée en puissance de nouveaux acteurs concurrents. Comme l'a déclaré Mark Rutte, Secrétaire général de l'OTAN : « Nous ne sommes pas en guerre, mais nous ne sommes plus en paix ». L'exemple de la stratégie polonaise nous invite à réfléchir à la capacité de l'Europe à redéfinir ses alliances économiques, militaires et politiques dans le contexte d'une réorganisation globale des rapports de force. Il interroge aussi la possibilité pour une Europe forte et unie de compenser l'incertitude croissante des relations transatlantiques et de maintenir une architecture de sécurité collective efficace face à l'émergence de nouvelles menaces mondiales.



Une sécurité nationale redéfinie : la doctrine piastienne

Trois variables fondamentales façonnent la conscience polonaise en matière de sécurité et de défense : les expériences historiques (les partitions de la Pologne, les deux guerres mondiales, l'année 1989), les conditions géopolitiques (la position entre deux puissances : l'Allemagne et la Russie) et les facteurs externes influençant la place de l'État dans les relations internationales (la perception des menaces). La culture stratégique de la Pologne s'est construite au fil des décennies à travers le prisme de ces trois éléments, dont l'expression contemporaine est la Stratégie de Sécurité Nationale adoptée en 2020 et la nouvelle « doctrine piastienne » proclamée en avril 2025 par le Premier ministre Donald Tusk, à l'occasion du millénaire du couronnement de Boleslas Ier le Vaillant à Gniezno. Celle-ci repose sur trois piliers : une armée forte, une économie compétitive et une politique étrangère active. Comme l'a déclaré le chef du gouvernement : « Peut-être est-il temps, sans pathos excessif, d'annoncer une nouvelle doctrine nationale - la doctrine piastienne. Une doctrine fondée sur la force. Pas sur les illusions, pas uniquement sur les rêves ni sur les aspirations, mais bien sur la force. (...) L'indépendance et l'appartenance doivent reposer sur la force. Voilà notre doctrine piastienne.»

Face à l'agression russe croissante depuis 2014, la Pologne a entrepris un renforcement systématique de son potentiel militaire, processus qui s'est nettement intensifié après le 24 février 2022. Cette dynamique inclut la modernisation de ses forces armées, une transformation structurelle profonde et une évolution de la culture organisationnelle. La Loi sur la défense de la patrie (mars 2022) ainsi que la Stratégie de développement des forces armées 2025-2039 (mars 2025) introduisent un nouveau paradigme stratégique : allier qualité et quantité. Le programme de développement repose sur sept capacités clés : les opérations multidomains, la projection de puissance en profondeur et de façon précise, les ressources humaines, la supériorité aérienne, une défense antiaérienne multicouche, la robotisation et l'intelligence artificielle. L'armée polonaise se prépare actuellement à un conflit armé potentiel d'ici 2030. En mai 2025, le général Wiesław Kukula, chef d'état-major des forces armées polonaises, a évoqué des rapports des services de renseignement signalant un risque de guerre pour la Pologne dans les cinq années à venir. Il a souligné que les mesures prises par le gouvernement polonais s'inscrivent directement dans les leçons tirées du conflit en Ukraine. Le budget de la défense a considérablement augmenté, atteignant 4,7 % du PIB en 2025, soit le plus haut niveau parmi les pays de l'OTAN. Ce rattrapage est en grande partie dû à des décennies de sous-financement des forces armées (la Pologne a rejoint l'OTAN en 1999, après avoir appartenu au Pacte de Varsovie jusqu'en 1989). L'objectif affiché est de constituer d'ici 2035 la plus puissante armée terrestre d'Europe, forte de 300 000 soldats (contre 200 000 aujourd'hui). Par ailleurs, la Pologne investit massivement dans l'équipement militaire moderne, principalement acheté aux États-Unis et en Corée du Sud, notamment les chars Abrams et K2, les systèmes HIMARS, ainsi que les avions F-35 et FA-50.



Un élément central de la stratégie polonaise de dissuasion et de défense est le Programme national de dissuasion et de défense « Bouclier de l'Est », dont l'objectif est de renforcer la frontière orientale du pays. Ce système défensif couvrira environ 700 kilomètres, englobant l'ensemble de la frontière est de la Pologne - avec la Russie (région de Kaliningrad), la Lituanie, la Biélorussie et l'Ukraine. Le coût estimé du projet s'élève à environ 2,3 milliards d'euros, montant susceptible d'augmenter en fonction de l'élargissement du périmètre d'investissement et de la hausse des coûts des matériaux et des services militaires. Le projet, prévu pour être réalisé par étapes jusqu'en 2028, doit être pleinement intégré aux systèmes de l'OTAN et des partenaires régionaux (Lituanie, Lettonie, Estonie, Roumanie) afin de créer une infrastructure commune de dissuasion à plusieurs niveaux. Il comprend la construction d'un système intégré de fortifications, de barrières antichars, de dispositifs de détection et d'alerte précoce, ainsi que d'éléments d'infrastructure militaire. Ce programme possède non seulement une dimension nationale, mais également européenne - il a été reconnu par le Parlement européen comme un projet phare pour la sécurité commune (mars 2025), et la Commission européenne l'a désigné dans le Livre blanc comme un composant stratégique clé du renforcement de la défense sur le flanc oriental de l'Union européenne. Le « Bouclier de l'Est » doit être connecté à des initiatives régionales comme la Ligne de défense balte, créant ainsi un espace intégré de dissuasion le long de la frontière de l'OTAN avec la Russie et la Biélorussie.

Dimension régionale : la Pologne en tant que leader de la coopération en Europe centrale

La Pologne joue un rôle moteur dans de nombreux formats régionaux : le Groupe de Visegrád, le format Bucarest 9, l'Initiative des Trois Mers, la CEDC (Coopération en matière de défense de l'Europe centrale), le Triangle de Lublin, les différentes initiatives autour de la mer Baltique. Ces coopérations visent à renforcer la résilience militaire, énergétique et numérique de la région.

Dimension euro-atlantique : l'équilibre entre dissuasion et intégration

La Pologne constitue un pilier de l'OTAN sur son flanc oriental. Les décisions prises lors des sommets

de l'Alliance à Newport (2014), Varsovie (2016), Bruxelles (2018), Vilnius (2023) et Washington (2024) ont renforcé la présence militaire alliée dans la région. Varsovie mise traditionnellement sur des relations étroites avec les États-Unis, illustrées par l'acquisition de matériels de défense et par la présence d'environ 10 000 soldats américains sur son sol dans des bases de l'OTAN et américaines. Cependant, face aux tensions croissantes dans les relations transatlantiques et à l'incertitude autour du soutien américain à l'Ukraine, la Pologne s'engage de plus en plus dans les projets européens de défense, tels que la Coopération Structurée Permanente (CSP, ou PESCO en anglais), le Fonds européen de défense (EDF) ou encore l'EDIRPA. Elle promeut un pilier européen au sein de l'OTAN, tout en rejetant la duplication de ses structures. La convergence entre priorités nationales et stratégies européennes devient un impératif, notamment en ce qui concerne la politique de défense et l'élargissement de l'UE à l'Ukraine, la Moldavie et les Balkans occidentaux. Cette dynamique est incarnée par la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne (1-30.06.2025), placée sous le slogan : « Sécurité, ô Europe ». Le programme se décline en sept axes de sécurité : capacité de défense, protection des populations et des frontières, résistance à l'ingérence étrangère et à la désinformation, sécurité économique, transition énergétique, agriculture résiliente et compétitive, et sécurité sanitaire. Dans ce contexte, l'axe euro-atlantique de la sécurité passe également par la construction d'alliances stratégiques. En mai 2025, la Pologne et la France ont signé le Traité d'amitié et de partenariat stratégique, dit Traité de Nancy. Ce texte marque une étape décisive dans les relations bilatérales, posant les fondations d'une coopération approfondie dans les domaines politique, militaire, industriel et académique. Dans un climat géopolitique tendu et face à l'émergence de menaces hybrides, ce traité devient un outil majeur de renforcement de la résilience européenne – tant à l'échelle nationale que communautaire. Le Traité de Nancy s'inscrit dans l'ambition de bâtir une autonomie stratégique européenne, complémentaire à l'OTAN mais capable d'agir de manière autonome en cas de crise. La Pologne et la France y réaffirment leur volonté de coopération dans la dissuasion, la préparation militaire, l'interopérabilité des forces, ainsi que le développement conjoint d'industries de défense, notamment dans le cadre de programmes européens. Un accent particulier est mis sur la

résilience civile : protection des infrastructures critiques, cybersécurité, lutte contre la désinformation, renforcement de la résilience sociétale. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la Pologne joue aujourd'hui un rôle central en tant que plaque tournante logistique pour l'aide militaire et humanitaire vers l'Est – avec l'aéroport de Rzeszów comme nœud principal. Elle a déjà accueilli plus de deux millions de réfugiés ukrainiens, démontrant un haut niveau de solidarité humanitaire et de résilience sociétale en situation de crise prolongée. Du point de vue de la politique de sécurité, le Traité de Nancy constitue un levier concret pour renforcer la résilience de l'Europe centrale et occidentale, en s'appuyant sur la synergie euro-atlantique. Le partenariat polono-français dépasse le cadre déclaratif et se concrétise dans des exercices conjoints, une planification opérationnelle coordonnée, des investissements communs dans les technologies de défense, ainsi qu'une concertation politique active au sein de l'UE et de l'OTAN.

La Pologne, face à un environnement de sécurité européen en mutation rapide, a consolidé sa position en tant qu'acteur clé sur le flanc oriental de l'OTAN et de l'Union européenne. Elle est passée du statut d'État recouvrant sa souveraineté à celui de co-architecte de la sécurité européenne. Confrontée à l'agression russe et à des tensions géopolitiques croissantes, la Pologne a adopté une nouvelle stratégie fondée sur la « doctrine piastienne », axée sur la construction d'une armée puissante, d'une économie compétitive et d'une diplomatie active. L'augmentation significative des dépenses de défense, la modernisation de l'armée ainsi que le programme « Bouclier de l'Est » illustrent la volonté de l'État de renforcer ses capacités de dissuasion et de défense. Parallèlement, la Pologne intensifie son engagement dans les formats régionaux tels que le Groupe de Visegrád, l'Initiative des Trois Mers ou encore le format Bucarest 9, affirmant son rôle de leader en Europe centrale.

Malgré les divergences politiques au sein du V4, Varsovie continue de soutenir activement l'Ukraine et de promouvoir une responsabilité partagée pour la sécurité du continent. Sur le plan transatlantique, la Pologne maintient un partenariat stratégique fort avec les États-Unis, tout en participant activement aux projets européens (EDF, PESCO), contribuant à la construction d'un pilier européen de la sécurité. La signature du Traité de Nancy avec la France en mai 2025 représente une étape importante dans le renforcement de la résilience européenne. Ce traité prévoit une coopération approfondie dans les domaines militaire, industriel et politique, ainsi que des actions conjointes en matière de sécurité civile. Les conclusions de ces démarches sont claires : la Pologne ne se contente pas de réagir aux menaces - elle façonne activement l'environnement sécuritaire de la région. Sa constance, sa planification stratégique et le renforcement de ses capacités nationales font d'elle un partenaire essentiel au sein de l'OTAN et de l'UE. La politique de sécurité polonaise s'impose comme un modèle pour d'autres pays d'Europe centrale confrontés à une époque de « sécurité imprévisible » - marquée par l'instabilité, la multiplicité des menaces et la nécessité de réponses intégrées à l'échelle nationale et européenne.

Bibliographie

1. Koziej, S. (2019, 2 avril). Nowa zimna wojna na wschodniej flance. *Pulaski Policy Papers*, 3. <https://pulaski.pl/pulaski-policy-paper-s-koziej-nowa-zimna-wojna-na-wschodniej-flance-scenariusze-dla-rozwoju-srodowiska-bezpieczenstwa-panstw-europy-srodkowo-wschodniej/>
2. OTAN. (2019, 4 juin). Joint Press Point by the NATO Secretary General Jens STOLTENBERG and the President of Poland Andrzej DUDA. <https://www.natomultimedia.tv/app/asset/609044>
3. OTAN. (2025, 2 juin). Le secrétaire général de l'OTAN participe au sommet des B9 et des Alliés nordiques à Vilnius. https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_235767.htm
4. Bureau de la Sécurité Nationale de Pologne. (2020). Stratégie de sécurité nationale. https://www.bbn.gov.pl/ftp/dokumenty/Strategia_Bezpieczenstwa_Narodowego_RP_2020.pdf
5. Chancellerie du Premier ministre de Pologne. (2025, 25 avril). Doctrine nationale piastienne : L'indépendance et l'appartenance fondées sur la force. <https://www.gov.pl/web/premier/narodowa-doktryna-piastowska>
6. Bureau de la Sécurité Nationale de Pologne. (2025, 31 mars). Le Président de la République de Pologne a défini les principales orientations du développement des Forces armées polonaises. <https://www.bbn.gov.pl/pl/wydarzenia/9634/Prezydent-RP-okreslil-glowne-kierunki-rozwoju-Sil-Zbrojnych-RP.html>
7. Michalik, Ł. (2025, 21 mars). Les « Sept grandes priorités » de l'armée polonaise. L'avenir des forces armées selon le ministère de la Défense. https://tech.wp.pl/wielka-siodemka-polskiej-armii-przyszlosc-polskich-sil-zbrojnych-wedlug-mon-u_7137542295079552a
8. Miedziński, P. (2025, 6 juin). La Pologne est-elle menacée par la guerre ? Le général Kukula évoque les échéances et les scénarios de conflit : "Il faut rattraper le temps perdu". <https://portalobronny.se.pl/polityka-obronna/czy-polsce-grozi-wojna-general-kukula-o-termine-i-scenariuszach-konfliktu-trzeba-nadrobic-stracony-czas-aa-ia9E-m5TS-JINUX.html>
9. Ministère de la Défense Nationale de Pologne. (2024, 13 décembre). Rapport du ministère de la Défense nationale. <https://www.gov.pl/web/obrona-narodowa/rok-pracy-na-rzecz-wzmacniania-bezpieczenstwa-i-rozwoju-wojska-polskiego>
10. Marcinek, K., & Boston, S. (2025, 29 mai). Polish Armed Forces Modernization: A New Cornerstone of European Security? RAND Research. https://www.rand.org/pubs/research_reports/RRA2971-1.html
11. Chancellerie du Premier ministre de Pologne. (2025, 18 mai). Programme national de dissuasion et de défense - Bouclier de l'Est. <https://www.gov.pl/web/premier/narodowy-program-odstraszania-i-obrony-tarcza-wschod>
• Site officiel du projet : <https://tarczawschod.wp.mil.pl/en/>
12. Présidence polonaise du Conseil de l'UE. (2025). Programme de la Présidence Polonaise au Conseil de l'UE. <https://polish-presidency.consilium.europa.eu/pl/program/program-prezydencji?etrans=fr>
13. Présidence de la République française. (2025, 9 mai). Traité pour une coopération et une amitié renforcées entre la République de Pologne et la République française. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/05/09/traite-pour-une-cooperation-et-une-amitie-renforcees-entre-la-republique-de-pologne-et-la-republique-francaise>

